



Atelier Régional d'Information et d'Echanges sur les Forêts Modèles et la mise en œuvre locale de la REDD+ dans le Bassin du Congo



Hôtel Invest de Presse, Kinshasa, 23 au 25 février 2011

RAPPORT

Par

Julie GAGOE¹, Théophile Bouki¹, Jean Claude Njomkap¹, Dominique Endamana², Mélie Monnerat³

Sous la coordination de

Dr. Mariteuw Chimère Diaw¹

¹ Secrétariat du RAFM Cameroun

² UICN PACO Cameroun

³ FOGRN-BC RDC

Sommaire

Sommaire	2
Remerciements	4
Liste des tableaux	5
Liste des photos	5
Liste des abréviations	6
I. INTRODUCTION	8
I.1. Contexte et justification	8
I.2. Objectifs de l'atelier	9
I.3. Résultats attendus	9
I.4. Méthodologie	10
I.5. Organisation et financement	10
I.6. Participation	10
I.7. Modération	10
II. CEREMONIE D'OUVERTURE.....	11
II.1. L'exécution de l'hymne national de la RDC	11
II.2. Mot de bienvenue de son Excellence Monsieur Taché, Directeur ACDI et chef de la coopération canadienne en RDC.	11
II.3. Mot de bienvenue de Dr. Chimère Diaw, DG du secrétariat du RAFM.....	11
II.4. Allocution d'ouverture par M. Désiré Luhahi Niama, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (Président de la COMIFAC)	12
III. Fondements et stratégies de la REDD	12
III.1. Perceptions de la REDD et attentes des participants	12
III.1.1. Perceptions de la REDD	12
III.1.1.1. Déroulement de l'exercice.....	13
III.1.1.2. Résultats	13
III.1.1.3. Essai d'interprétation des perceptions de la REDD par les participants.....	14
III.1.2. Constitution des Buzz Groups	14
III.1.3. Attentes des participants.....	14
III.2. Stratégies nationales et régionales et cadre international REDD	16
III.2.1. Le Processus National REDD et état des lieux en RDC, <i>par Patrick Bisimwa, CN-REDD</i>	16
III.2.2. Table ronde de la Coordination Nationale REDD.....	16
III.2.2.1. Stratégie REDD du Congo Brazzaville, <i>par Gervais Itsoua, CN-REDD</i>	17
III.2.2.2. Le mécanisme REDD+ en RCA, <i>par Gaëtan Moloto-A-Kenguemba, CN-REDD</i>	17
III.2.2.3. Le Cadre international et situation actuelle REDD+ : perspectives ONU-REDD, <i>par Thomas Sembres /Wahida Patwa-Shah, UN-REDD</i>	18
III.2.3. Buzz Group et débats.....	19
III.2.3.1. Buzz Group.....	19
III.2.3.2. Réponses aux questions.....	21
III.2.3.3. Synthèse des axes de réflexion issus des Buzz Groups	21
IV. Compréhension et Enjeux de la REDD.....	22
IV.1. Exposés	22
IV.1.1. Compréhension de la REDD+ : retour sur les principes de base, <i>par Thomas Sembres/Wahida Patwa-Shah, UN-REDD</i>	22
IV.1.2. Efforts de la Facilitation du PFBC dans la mise en cohérence des Initiatives REDD+ après Cancun, <i>par Michel Taché, ACDI</i>	24

IV.1.3. Mesure d'atténuation et d'adaptation : mesure de stocks de carbone et formule allométriques, <i>par Louis Zapfack, Université de Yaoundé I</i>	24
IV.1.4. Méthodes d'estimation des facteurs d'émission dues à la déforestation, Niveau de référence et MRV, <i>par Ifo Suspense, MDDEFE-WRI</i>	25
IV.3. Table ronde des acteurs : enjeux globaux, régionaux et locaux	25
IV.3.1. Politique climatique globale et gestion forestière en Afrique : incidence de la REDD+ sur les administrations forestières publiques, <i>par Dr. Assitou Ndinga, WI</i>	26
IV.3.2. Table ronde des acteurs	27
IV.3.3. Recommandations	28
V. Présentation des Forêts Modèles	28
V.1. REDD et Gouvernance forestière	28
V.2. Le concept de Forêts Modèles	29
V.2.1. Le concept de Forêts Modèles et les Forêts Modèles dans le monde, <i>par Mélie Monnerat et Roger Foteu</i>	29
V.2.2. Les clés de réussite de l'implémentation de la REDD+ dans les Forêts Modèles en Afrique Centrale, <i>par Dr. Théophile Bouki</i>	29
V.2.3. Les stratégies d'aménagement durable et les Forêts Modèles, <i>par Christophe Musampa Kamungandu</i>	30
V.2.4. La construction des Forêts Modèles dans le Bassin du Congo, <i>par Dr. Théophile Bouki</i> ..	30
V.2.5. Comment devient-on Forêt Modèle ? <i>par Joachim Nguiebouri</i>	31
V.3. Programme RIFM et REDD+ : message clé du Secrétariat du RIFM lu par M. Michel Taché	31
V.4. Stratégie de développement local durable et options REDD du RAFM	32
V.4.1. Forêts Modèles : cadre d'innovation et de développement durable, <i>par Jean Claude Stone Njomkap</i>	32
V.4.2. Succès des femmes dans les Forêts Modèles : exemple de la PLAFFERCAM, <i>par Julie Gagoé</i>	32
V.5. Débats sur les Forêts Modèles	33
V.6. Table ronde des acteurs	33
V.7. Quelques recommandations.....	34
VI. Adaptations et opportunités de la REDD	35
VI.1. Adaptations	35
VI.1.1. REDD+ et adaptations : options de mise en synergie, <i>par Anne Marie Tiani, CIFOR</i>	35
VI.1.2. La lutte préventive contre les feux de brousse : Contribution à la protection de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles, <i>par Hugues Ducennes, RAPAC</i>	36
VI.2. Projets REDD en RDC.....	36
VI.2.1. "Le cadre de mise en œuvre intérimaire de la REDD en RDC : critère et procédures d'homologation des projets REDD+ et Registre des projets et initiatives REDD+", <i>par Bruno Guay</i>	36
VI.2.2. Outils d'encodage en ligne pour les projets REDD, <i>par Carlos de Wasseige</i>	37
VI.2.3. Dynamiques de projets pilotes REDD en RDC, <i>par Gilbert Atanda Botikale</i>	37
VI.3. Recommandations à l'issue de cet atelier	38
VII. Cérémonie de clôture	38
VII.1. Lecture du communiqué final par Dr. Théophile Bouki	38
VII.2. Mot du DG du Secrétariat du RAFM.....	38
VII.3. Discours de clôture de M. Désiré Luhahi Niama, du Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de l'Environnement, protection de la Nature et Tourisme.....	39

Remerciements

Toute notre connaissance à tous ceux qui ont participé et contribué à la réussite de cet atelier Régional d'Information et d'Echanges sur les Forêts Modèles et la mise en œuvre locale de la REDD+ dans le Bassin du Congo. Le Secrétariat du RAFM témoigne sa gratitude à Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la RDC, Président en exercice de la COMIFAC, pour avoir parrainé cet atelier. Que tous ceux qui, de près ou de loin, n'ont managé aucun effort pour l'organisation de cet évènement trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Groupes d'acteurs concernés	13
Tableau 2 : Réponses obtenues par niveau de compréhension	13
Tableau 3 : Attentes des participants.....	14
Tableau 4 : Observations des participants	23
Tableau 5 : Commentaires de quelques participants.....	27
Tableau 6 : Comprendre l'approche Forêts Modèles.....	35

Liste des photos

Photo 1 : Participants captivés par une communication	10
Photo 2 : Panel d'ouverture	11
Photo 3 : Quelques communications	12
Photo 4 : Quelques contributions	16
Photo 5 : Panel des acteurs locaux et des leaders ses sites des Forêts Modèles	26
Photo 6 : Panel des acteurs politiques et des cadres administratifs.....	34
Photo 7 : Panel de clôture	38

Liste des abréviations

ACDI :	Agence Canadienne de Développement International
AGR :	Activités Génératrices de Revenus
APV-FLEGT :	Accords de Partenariats Volontaires – Forests Laws Enforcement Trade
CCR :	Comité Consultatif
CESA :	Centre d'Etudes Stratégiques Aérospatiales
COMIFAC :	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CPP :	Comité Provisoire de Pilotage
DFID :	Department for International Development
DG :	Directeur Général
DSRP :	Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté
EESS :	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
FAO :	Food Agriculture Organization
FCFP :	Fonds pour le Carbone Forestier par Pays
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIP :	Fonds d'Investissement de Proximité
FMM :	Forêt Modèle du Mayombe (<i>en construction</i>)
FOGRN-BC :	Projet d'appui à la formation en gestion des ressources naturelles dans le Bassin du Congo
GES :	Gaz à Effet de Serre
GT :	Groupe de travail
GTC :	Gestion Technique Centralisée
IIASA :	Institution Internationale d'Analyse des Systèmes Appliqués
MDDEFE :	Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo
MDP :	Mécanisme de Développement Propre
MECNT :	Ministère de l'Environnement, Tourisme et Protection de la Nature
MRV :	Measurement, reporting and verification
NRE :	Niveau de Références d'Émission
OFAC :	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
ONFI :	Office National des Forêts Internationales
ONG :	Organisation non Gouvernementale
PAFN :	Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles
PFBC :	Partenariats pour les Forêts du bassin du Congo
PFNL :	Produits Forestiers Non Ligneux
PLAFFERCAM :	Plateforme des Femmes Rurales de la Forêt Modèle de Campo Ma'an
PNAE :	Programme National d'approvisionnement en Eau
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RAFM :	Réseau Africain de Forêts Modèles
RAPAC :	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale.
RCA :	République Centre Africaine
RDC :	République Démocratique du Congo
REDD :	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts

REDD+ :	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts, et incluant la conservation, la gestion forestière durable, et l'augmentation des stocks de carbone
RIFM :	Réseau International de Forêts Modèles
R-PP :	Document de préparation du pays à la REDD
SEPO :	Succès – Echecs - Potentialités - Obstacles
SWOT :	Strengths, Weaknesses, Opportunities et Threats
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la Culture
UN-REDD :	Programme des Nations Unies pour la REDD
WI :	Wetlands International
WRI :	World Resource Institute

I. INTRODUCTION

I.1. Contexte et justification

La REDD (Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts) est un processus nouveau. Sa compréhension ne fait pas l'unanimité au niveau des différents responsables dans pays du Bassin du Congo. Quant aux Forêts Modèles, elles se définissent comme *un partenariat volontaire entre les acteurs de développement local pour mettre en œuvre la gestion durable, le développement intégré et la « bonne pratique » sur un territoire forestier multifonctionnel*. Elles sont de vastes territoires d'expérimentation, d'innovation et de diffusion des pratiques innovantes en matière de gestion durable des écosystèmes et de gouvernance forestière. Elles intègrent et permettent de penser, puis de créer des synergies entre les différents acteurs de l'espace forestier, constituant, en outre, une plateforme de gouvernance territoriale et d'amélioration des conditions de vie des communautés locales à très grande échelle et sur le long terme. Au plan local, les Forêts Modèles s'appuient sur une infrastructure institutionnelle de gouvernance participative, de facilitation du *dialogue territorial* et de collaboration entre les acteurs ayant des intérêts parfois divergents sur un espace forestier donné.

Né au Canada dans les années 1990, ce concept fait suite aux réflexions engagées par les forestiers de ce pays sur le mode de gestion forestière pouvant atténuer les conflits entre les acteurs institutionnels et usagers de la forêt. Élaboré par le Service canadien des forêts, il a été porté par le Gouvernement du Canada à la conférence de Rio de 1992. Actuellement, Les Forêts Modèles se déploient dans tous les continents, pilotées par le Réseau International de Forêts Modèles (RIFM) basé à Ottawa.

Après le relatif échec des négociations de Copenhague, le sommet de Cancun tenu en décembre 2010 a soulevé un grand espoir par des avancées qu'elle présageait : la légitimité réaffirmée du protocole de Kyoto, l'institution d'un « Fond Vert » pour le climat, le « Technology Mechanism », et la volonté de rafraîchir le programme de lutte contre la déforestation avec pour objectif « ralentir, arrêter, et inverser la perte du couvert forestier ». Au fil des années, l'approche REDD+ s'est progressivement positionnée dans les débats internationaux comme une contribution à la conservation, à l'aménagement durable des forêts et au renforcement des stocks de carbone forestier et pouvant produire des co-bénéfices importants pour les communautés locales.

Ayant suscité la plus grande implication au plan politique, le rendez-vous de Cancun a apporté un nouvel esprit dans les négociations sur l'avenir des forêts tropicales en reposant la question centrale du « local » : gestion de la biodiversité et réduction du carbone atmosphérique. Ceux-ci ont progressé, mais avec des problématiques clés et des complexités sur la manière de saisir les opportunités financières, *i. e.* les mécanismes de financement des stocks de carbone. Dans le cadre de cet atelier, les interrogations suivantes seront au centre des réflexions : Quelles sont les conditions permettant aux populations locales de tirer profit de l'initiative REDD+ ? Quel est l'état actuel des négociations en matière de REDD+ ? Quelles sont les bases du mécanisme de paiement ? Quelles stratégies de gestion et de gouvernance mettre en œuvre au niveau local ? Quelles sont les entités et projets éligibles à ce niveau ? Quelles mesures envisagées pour faciliter l'accès des populations locales aux bénéfices liés à la REDD+ ? Quelles sont les structures de gouvernance et les enjeux liés aux risques et incertitudes pour ce processus ? Est-il possible d'identifier ces risques, ces incertitudes et les opportunités pour les populations locales ? Comment traduire les bonnes résolutions à l'échelon local où la séquestration du carbone sera effectivement opérationnalisée ? Dans la mise en œuvre de la REDD+ au plan locale, qu'est-ce que les Forêts Modèles, en tant que pratique de la gouvernance, peuvent lui offrir ?

La problématique de la REDD+ peut ainsi se justifier parce que des programmes et des projets pilotes se multiplient un peu partout et mobilisent des institutions multilatérales et bilatérales, des gouvernements des pays dotés ou non de couverts forestiers et des ONG. Pour les communautés locales, les débats sur la REDD+ restent pure spéculation. La REDD+ reste pour elles une question lointaine et abstraite. Bien plus, elles l'appréhendent à la fois avec un espoir incertain et avec une crainte légitime, ce d'autant plus qu'elles ne sont pas bien représentées dans ces fora où on spéculé « leurs patrimoines ancestraux ».

I.2. Objectifs de l'atelier

L'atelier avait pour objectif global de rassembler les acteurs locaux, les experts institutionnels : les politiques, les organisations de développement et de conservation de la nature, les organisations de la société civile, les communautés locales et Peuples Autochtones ainsi que les opérateurs économiques, afin de s'informer et de se former sur la problématique de la REDD+ dans son interface avec les Forêts Modèles. Il s'est agit, en d'autres termes, de dégager les enjeux stratégiques de la REDD+ pour l'aménagement forestier en général et les Forêts Modèles en particulier, ainsi que leurs implications opérationnelles, y compris en termes de recherche-action et d'évaluation de l'approche REDD+ au plan local. Ce fut une occasion de créer un environnement de partage et d'échange entre les programmes REDD+ et les Forêts Modèles. Plus spécifiquement, l'atelier visait à :

1. Permettre une compréhension approfondie : a) de l'approche REDD+ et des enjeux locaux qui y sont liés, b) des processus actuels et leur importance, c) le processus Forêts Modèles et son rôle potentiel dans la gouvernance locale de la REDD+, d) pour la mise à jour des informations sur l'état actuel des négociations et les propositions retenues en faveur des acteurs et facilitateurs des processus de négociation ;
2. Clarifier le concept Forêts Modèles dans son articulation avec la gouvernance locale ;
3. Démontrer la pertinence de l'interface entre la REDD+ et les Forêts Modèles pour la gestion durable des forêts du Bassin du Congo;
4. Identifier cette interface et élaborer une stratégie de travail en synergie entre les acteurs de la REDD+ et ceux des Forêts Modèles afin de répondre aux questions de savoir si la Forêt Modèle est une plateforme adaptée à l'implémentation de la REDD+ ou si la REDD+ est un outil approprié pour la réalisation des objectifs de gouvernance, de développement durable et d'innovation dans les Forêts Modèles.

I.3. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus se traduits ainsi :

- Les participants ont une meilleure compréhension de la REDD+ et des Forêts Modèles ;
- Un plan de renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de REDD+ est défini ;
- Des pistes de projets pertinents sur la REDD+ portés par les acteurs locaux et permettant de résoudre des questions de conservation, de gestion durable et de réhabilitation des écosystèmes humides et dégradés sont identifiés;
- Une collaboration institutionnelle renforcée entre le RAFM, les instances nationales et régionales en charge de la REDD et du changement climatique : UN-REDD, la COMIFAC, les partenaires financiers, PFBC, les ONG et tous les acteurs impliqués du secteur forestier, est opérationnelle ;
- Des activités favorisant le rétablissement des écosystèmes dégradés à l'échelle locale dans le contexte de mise en œuvre des Forêts Modèles sont identifiées ;
- Les mécanismes de renforcement des capacités des acteurs institutionnels dans le développement de l'approche REDD+, ainsi que son suivi à long terme dans les sites de Forêts Modèles sont proposés.

I.4. Méthodologie

L'approche méthodologique adoptée pendant les trois jours de travaux comprenait :

- Des exposés : pour permettre à tous les participants de s'imprégner des processus REDD et Forêts Modèles ;
- Des Buzz Groups ou Groupes de travail : pour faciliter l'appropriation individuelle de chaque exposé, stimuler la réflexion et multiplier les commentaires et identifier les recommandations des participants ;
- Les débats ou questions réponses : pour créer un cadre d'interaction et d'échange entre les exposants (experts) et les autres participants ;
- Des panels et tables rondes: pour éclairer les uns et les autres sur les stratégies REDD des autres pays, faciliter les échanges d'expériences, mieux informer sur le fonctionnement des Forêts Modèles et capitaliser les acquis de chaque journée de travail.

I.5. Organisation et financement

L'atelier a été organisé par le Secrétariat RAFM avec le soutien du Gouvernement du Canada et l'appui de l'UN-REDD et du Projet FOGRN-BC.

I.6. Participation

Plus de 100 personnes venant des différentes institutions la RDC (pays hôte), du Cameroun, de la République du Congo, de la RCA, du Sénégal, du Kenya et du Gabon ont pris part à cet atelier, placé sous le haut patronage du Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Président en exercice de la COMIFAC. Il s'agit notamment :

- Du Ministère provinciale de l'Environnement du Nord-Kivu ;
- Du Président de l'assemblée provinciale du Bas-Congo ;
- Des experts et spécialistes de la REDD ;
- Des représentants du Secrétariat du RAFM ;
- Des représentants des Forêts Modèles du Cameroun (Campo Ma'an au Sud et Dja et Mpomo à l'Est) ;
- Des représentants des Forêts Modèles en construction au Bas Congo, en Equateur et au Nord Kivu ;

Des représentants du PNUD et du Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement au Congo Brazzaville ;

- Des représentants des administrations et institutions publiques des différents pays présents;
- Des universitaires de la recherche scientifique, de la Fédération des Industries institutions du bois de l'Equateur en RDC ;
- Des Organisations de la Société civile ;
- Des représentants des institutions internationales (UICN) et Sous Régionales (CARPE)
- Du Grand Chef coutumier Ma-Tsundi (Bas Congo) ;
- Des représentants des Peuples Autochtones du Nord-Kivu.



Photo 1 : Participants captivés par une communication

I.7. Modération

La facilitation de l'atelier a été assurée tour à tour par le chargé du protocole au Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Dr. Chimère Diaw du RAFM, M. Roger Foteu (RAFM/ FAO-COMIFAC), Dr. Anne Marie Tiani (CIFOR). Plusieurs autres personnes ont aussi

joué le rôle de modérateur dans le cadre des tables rondes et des panels : M. Thomas Sembres (UN-REDD), Mme Chantal Kambibi (Ministre de l'environnement Nord Kivu), Honorable Léonard Nsimba Nzungila (Président de l'Assemblée provinciale du Bas Congo) et Pr. Bruno Lapika (Chaire-UNESCO/Université de Kinshasa).



Photo 2 : Panel d'ouverture

II. CEREMONIE D'OUVERTURE

Elle a été ponctuée par quatre points principaux :

II.1. L'exécution de l'hymne national de la RDC

Cet exercice civil a été suivi d'une brève présentation du programme de l'atelier par le chargé du protocole du MECNT;

II.2. Mot de bienvenue de son Excellence Monsieur Taché, Directeur ACDI et chef de la coopération canadienne en RDC.

Il a souligné le rôle actif et les contributions financière, humaine et matérielle du Canada dans les initiatives internationales de lutte contre le changement climatique, la réduction de la pauvreté et de promotion de la REDD+. Il a par ailleurs rappelé la position du Canada comme initiateur de l'approche Forêt Modèle et assuré de son engagement, ainsi que celle de la facilitation du PFBC, à promouvoir cette approche et à démontrer la pertinence de l'interface entre la REDD+ et les Forêts Modèles pour une harmonie entre la protection de l'environnement et le développement économique.

II.3. Mot de bienvenue de Dr. Chimère Diaw, DG du secrétariat du RAFM

Après avoir rappelé l'origine des Forêts Modèles depuis la conférence de Rio, Dr. Mariteuw Chimère Diaw a rappelé l'objet de la rencontre. Il s'agit de travailler ensemble pour explorer les interfaces entre la REDD et les Forêts Modèles. L'intervenant a montré que le déficit climatique à l'origine des débats sur le changement climatique et plus spécifiquement sur la REDD est une démarche de redécouverte de la « meilleure manière » de mise en place d'une dynamique de gestion durable des forêts ou de liaison entre le développement et la conservation depuis la conférence de Rio en 1992. Dans ce contexte, les Forêts Modèles se présentent comme la proposition originale du Canada à la problématique de gestion durable de la biodiversité et de la valorisation du paysage. Elles traduisent ainsi un cadre de mise en relation de tous les acteurs sur un territoire forestier de très grande envergure pour aborder ces questions fondamentales. Le retour de la gestion sociale des ressources naturelle et des territoires forestiers comme problématique centrale eu égard aux effets du changement climatique, coïncide avec la recherche des alternatives locales aux enjeux de conservation et de développement.

A travers son nouveau code forestier, la RDC s'illustre avec les autres pays du Bassin du Congo dans sa stratégie d'intégration des innovations existantes sur les questions des Forêts des Communautés Locales, des concessions forestières, des aires protégées, la gestion des grands paysages, etc.

Il a terminé son intervention en soulignant quelques grands axes de réflexion inscrits dans le programme de cet atelier de trois jours :

- Faire la liaison entre la gouvernance des Forêts Modèles et la REDD ;

- Développer des problématiques assez claires permettant d'étoffer la stratégie nationale REDD et approche de gestion durable de la RDC ;
- Mettre en place des alternatives locales aux enjeux de conservation ;
- Partager les expertises des uns et des autres pour résoudre les problèmes anciens et nouveaux liés à la problématique REDD ;
- Réfléchir à la meilleure stratégie d'utilisation des fonds REDD pour la résolution des problèmes concrets et la création d'un modèle de développement qui permettrait de maintenir l'équilibre biophysique des milieux forestiers tout en améliorant les conditions de vie des communautés locales et des Peuples Autochtones ;
- Rechercher des solutions pratiques permettant de surmonter les risques liés à la REDD.

II.4. Allocution d'ouverture par M. Désiré Luhahi Niama, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (Président de la COMIFAC)

Le Directeur de Cabinet du Ministre a précisé que la REDD+ est une opportunité unique de renforcement des politiques forestières et d'orientation des stratégies d'actions permettant à la fois la conservation du patrimoine forestier congolais, le développement économique durable et la viabilité des communautés. Il a souligné que, la jonction entre les Forêts Modèles et la REDD s'inscrit parfaitement dans le processus innovant, participatif et inclusif, de construction de la stratégie nationale REDD de la RDC. Tout en précisant l'intérêt du Ministère pour les réponses que le processus Forêts Modèles couplé à la REDD+ pourrait apporter aux options d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique, de développement durable et d'amélioration des conditions de vie des communautés locales, il a déclaré ouvert les travaux de cet atelier.

III. Fondements et stratégies de la REDD

III.1. Perceptions de la REDD et attentes des participants

III.1.1. Perceptions de la REDD

Les travaux proprement dit ont commencé par un exercice préparé par Dr. Anne Marie Tiani visant à évaluer les perceptions du changement climatique, de l'adaptation, l'atténuation et de la REDD+ par chaque participant. Cet exercice était fondé sur l'hypothèse selon laquelle le changement climatique, la REDD et tous les autres concepts y afférents font parti du discours des personnes, mais leur compréhension et interprétation diffère d'une personne à une autre.



Photo 3 : Quelques communications

III.1.1.1. Déroulement de l'exercice

Chaque participant devait répondre aux six questions suivantes :

1. L'adaptation vise à :
2. L'atténuation vise à :
3. REDD+ vise à :
4. Citez deux activités pour et contre la déforestation :
5. Citez deux activités pour et contre la dégradation :
6. Que signifie le + de la REDD+ ?



III.1.1.2. Résultats

Photo 6 : Exemple d'un groupe de travail

L'Adaptation vise l'ajustement des systèmes naturels ou

humains de manière à réduire les dégâts engendrés par le CC ou d'en exploiter les opportunités

L'Atténuation = Actions en vue de **réduire les émissions** de gaz à effet de serre et multiplier les puits de carbone pour limiter le réchauffement climatique.

La REDD fait référence aux mécanismes d'atténuation offrant une incitation financière aux pays pour leur Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation de la forêt.

REDD+ = REDD incluant la conservation de la forêt, la gestion durable de la forêt ou l'augmentation du stock de carbone de la forêt

Tableau 1 : Groupes d'acteurs concernés

Groupe	Administration	Elus et représentants locaux	Recherche	Secteur privé	Société civile	Organisations internationales	Non classés
Nombre	14	1	3	1	18	15	3

Tableau 2 : Réponses obtenues par niveau de compréhension

	Organismes internationaux (15)			Administration (14)			Société civile (18)			Recherche (3)		
	+	+/-	-	+	+/-	-	+	+/-	-	+	+/-	-
Q1 : Adaptation vise à : Préciser la question	3	5	8	2	3	9	1	5	12	1	0	2
Q2 : Atténuation vise à : idem	2	4	10	5	3	6	6	6	6	3	0	0
Q3 : REDD+ vise à : idem	8	5	3	6	3	5	2	9	8	0	1	2
Q4 : Activités pour ou contre déforestation	5	7	4	10	4	0	6	7	4	2	1	0

Q5 : Activités pour ou contre dégradation	9	3	4		5	5	4		3	9	6		0	2	1
Q6 : Le + de la REDD+ ?	4	6	6		5	1	8		1	6	11		0	1	2
MOYENNE	5,1	5,0	5,8		5,5	3,8	5,3		3,1	7,0	7,8		1,0	0,8	1,1

III.1.1.3. Essai d'interprétation des perceptions de la REDD par les participants

De ce tableau il en ressort ce qui suit :

- : Adaptation et le « + » de la REDD+ sont les concepts les plus méconnus chez tous les 4 catégories, Atténuation apparaît plus clair chez les institutions internationales ; en revanche, REDD+ pour les organisations de la société civile ;
- Les activités pour ou contre la dégradation sont plus maîtrisées par les organismes internationaux, tandis que celles liées au pour ou contre la déforestation sont plus maîtrisées par l'Administration, l'atténuation est plus maîtrisée par les chercheurs ;
- Les groupes qui ont plus besoin du renforcement de capacités pour la compréhension du concept et de son adaptation sont la société civile ;
- Il y a nécessité d'aller vers les populations locales afin de leur parler de la REDD dans un langage simplifié.

III.1.2. Constitution des Buzz Groups

En prévision des groupes de travail ou Buzz Group, les participants ont été répartis en six catégories d'acteurs :

- L'administration ;
- La société civile ;
- Les organisations internationales ;
- Les communautés locales / Elus locaux ;
- Les structures de recherche ;
- Les opérateurs privés.

III.1.3. Attentes des participants

Pendant quelques minutes, chaque participant a notifié par écrit sa principale attente au terme des trois jours de travail. De manière générale, celles-ci, comme le souligne le tableau 3 ci-dessous, portent sur une meilleure compréhension des concepts : REDD et Forêts Modèles ; une clarification des similarités entre les deux initiatives ; la distinction entre les Forêts Modèles et les autres approches de gestion durable des forêts et de lutte contre la pauvreté.

Tableau 3 : Attentes des participants

Concept et processus REDD	Concept et processus Forêt Modèle	Forêts Modèles & REDD	Autres
Mieux comprendre le processus REDD+	Mieux comprendre le processus Forêts Modèles	Savoir quelles sont les complémentarités entre les deux initiatives	Savoir quelles sont les ressemblances entre Forêts Modèles et Forêt Communautaire
Comment la stratégie REDD+ va contribuer à l'amélioration des	Identifier toutes les contraintes liées au développement des	Bien définir avantages à mettre la REDD+ dans les Forêts Modèles en RDC,	Savoir quelles sont les différences entre Forêts Modèles et Forêt

conditions de vie des communautés locales	Forêts Modèles en RDC	en RCA, au Congo	Communautaire ou Forêts des Communautés Locales
Développer une approche claire de la lutte contre la pauvreté en milieu rural	Peut- créer une Forêt Modèle sans être en connexion avec le Réseau Africain de Forêts Modèles ?	Développer une approche claire de la lutte contre la pauvreté en milieu rural	Favoriser des échanges d'expériences avec les autres Pays où les deux initiatives sont mises en œuvre
Comment élaborer un plan de renforcement des capacités des acteurs locaux pour une meilleure appropriation de la REDD+	Proposer une Feuille de route pour le développement des Forêts Modèles en RDC et dans les autres pays africains	Savoir comment implémenter le processus Forêts Modèles et la REDD+ dans le Bassin du Congo	Proposer de mesures d'adaptation et d'atténuation en faveur des communautés locales
S'approprier la REDD+ afin d'être capable de monter des projets y relatif et adaptés aux réalités locales	Appréhender les mécanismes d'intégration d'une Aire protégée dans un site de Forêt Modèle	Comment articuler la stratégie REDD+ à l'intérieur des Forêts Modèles ?	Nouer les Partenariats
S'informer sur les stratégies de captation des financements REDD		La combinaison REDD+/Forêts Modèles peut-elle contribuer à la conservation, au développement, puis influencer les politiques au niveau local, national et régional ?	
Connaitre l'évolution des stocks de carbone des différents écosystèmes		L'aménagement forestier durable à l'intérieur des Forêts Modèles pourrait-il être une opportunité de mise en œuvre de la REDD+ ?	
		Comment les Communautés seront associées à tous les processus de mise en œuvre des politiques foncières, forestières et minières ?	

III.2. Stratégies nationales et régionales et cadre international REDD

Cette partie a été marquée par une communication et une table ronde permettant une lecture de l'implémentation de la REDD dans les pays autres que la RDC :

III.2.1. Le Processus National REDD et état des lieux en RDC, par Patrick Bisimwa, CN-REDD

La RDC est, dans le Bassin du Congo, l'un des pays où l'on retrouve un grand potentiel forestier (10% des forêts tropicales mondiales), de stockage de carbone (140 Gt de CO₂), de PIB (10M\$). Cependant, la difficulté de promouvoir l'initiative la REDD au plan local reste une préoccupation majeure pour les différents organes en charge de sa gestion au quotidien : le comité National, le comité Interministériel et scientifique, et CN-REDD. Présentement, la RDC est en phase de préparation pour la mise en œuvre de la REDD (2010-2012) et se prépare à engager simultanément la phase d'investissement (2011-2015). Quatre composantes constituent sa feuille de route. Il s'agit de : I) communication et éducation (processus participatifs) ; ii) élaboration de la stratégie nationale REDD (institutions/règlements); III) élaboration et mise en place d'un programme pilote REDD, iv) élaboration et déploiement anticipé de l'initiative REDD. En d'autres termes, la stratégie nationale de la RDC doit répondre aux questions fondamentales suivantes : Comment gérer les forêts et ses ressources ? Quelles serait la place de l'agriculture et des mines? Quelles sont les causes passées et à venir de la déforestation ? Comment mettre en place les activités génératrices des revenus sans affecter les forêts ? Comment responsabiliser ceux qui sont aptes à protéger la forêt ? Quels sont les moyens mis à disposition des acteurs institutionnels ? .

La stratégie de la RDC repose principalement sur deux piliers : les études scientifiques et le retour d'expériences sur les alternatives à la déforestation. Six programmes marquent actuellement l'entrée de ce pays dans la phase d'investissement :

- Réduction de l'impact de l'agriculture de subsistance sur la forêt ;
- Afforestation et reforestation dans le bassin d'approvisionnement des grandes villes ;
- Amélioration de l'efficacité énergétique par la diffusion des foyers améliorés ;
- Modernisation et sécurisation foncière ;
- Mise en place d'une politique nationale d'aménagement des territoires ;
- Diffusion des programmes intégrés en rapport avec la REDD+ à l'échelle du district du Mai Ndombé.



Photo 4 : Quelques contributions

III.2.2. Table ronde de la Coordination Nationale REDD

La table ronde des Coordinations Nationales REDD animée par M. Thomas Sembres de UN-REDD, a réuni les représentants du Congo Brazzaville et de la RCA qui ont éduqués les participants sur la stratégie de préparation et de mise en place de la REDD dans leurs différentes régions. Les points de convergence et de dissemblance avec le processus REDD en cours dans d'autres pays ont ainsi été analysés et précisés.

III.2.2.1. Stratégie REDD du Congo Brazzaville, par Gervais Itsoua, CN-REDD

Les Forêts de la République du Congo couvrent 60% du territoire national soit environ 22 millions d'hectare avec 37% sous protection naturelle (zone inondée), 10% en aires protégées. Les 80% restantes sont concédées à l'exploitation forestière industrielle avec 11% sous certificat FSC (2,5 millions d'hectare environ). En Août 2009, la Coordination Nationale REDD est mise en place. En Octobre de la même année, le Congo est sélectionné pour participer au FCFP géré par la BM et procède au lancement officiel de son processus de préparation à la REDD+ programmée en Janvier 2010. Le développement du R-PP, piloté par la Coordination Nationale REDD+ a bénéficié du concours d'un ensemble d'experts nationaux et internationaux mobilisés par l'ONFI. Chaque composante est ainsi pilotée à la fois par deux experts (un au plan national et l'autre au plan international) soumissionnés par l'ONFI. En Avril puis en Juin 2010, une 1^{ère} et 2^e proposition sont respectivement soumises. La dernière est approuvée en Juillet au PC 6 à Georgetown (Guyana). Répondant à la préparation, le R-PP Congo propose la mise en place de 4 organes de gestion composés d'un comité national REDD+, douze comités départementaux REDD+, une coordination nationale REDD+ et une cellule financière. Le document R-PP Congo reprend les expériences du pays en matière de consultation. Il met par ailleurs en évidence l'agriculture ; la recherche du bois énergie ; l'exploitation forestière, minière et pétrolière ; le développement des infrastructures et l'instabilité du pays comme principaux facteurs de déforestation et dégradation des forêts en République du Congo. L'évaluation des efforts entrepris par le Congo en vue de réduire cette pression, analysée sur la base d'un corpus de texte et de quelques documents de référence (PAFN, PNAE, SNDR, SNAT, DSRP, etc.) apporte un éclairage sur la réalisation des actions suivantes :

- Approfondissement des connaissances des acteurs locaux sur les causes de déforestations/dégradation ;
- Réalisation des études spécifiques plus détaillées (coûts, bénéfices, durabilité, faisabilité, risques de fuites, incitations, SESA) ;
- Elaboration des projets pilotes pour tester sur le terrain les options stratégiques, le cadre de mise en œuvre, les scénarii de référence, le système MRV ;
- Mise en place d'un fonds REDD+ et de registre ;
- Ajustement des scénarii historiques /scénarii de référence ;
- Mise en place d'un système de suivi des émissions et absorption du carbone ;
- Utilisation des structures existantes ;
- Mise en œuvre du R-PP dans l'intervalle allant d'Avril 2011 à Mars 2013 ;
- Renforcement des efforts de développement socio-économique durable, à travers une participation effective des populations locales et des Peuples Autochtones ;
- Consultation des communautés locales et des Peuples Autochtones sur la base du CLIP.

III.2.2.2. Le mécanisme REDD+ en RCA, par Gaëtan Moloto-A-Kenguemba, CN-REDD

La RCA comprend 28,3 Mha de forêt, soit près de 45 % de sa superficie. Ces forêts sont à 80 % des forêts de savane et à 20 % des forêts denses. La dernière catégorie est localisée dans le Sud-Ouest (et sous exploitation industrielle) et dans le Sud-Est (zone non concédée). Ces forêts subissent des pressions de toute sorte et le taux de déforestation et de dégradation serait estimé à environ 0,13% par an chacun.

Le pays se situe à la première phase du processus de mise en place de la REDD. La validation du document R-PP a été faite le 15 Janvier 2010. Pour élaborer ce document, 10 ateliers de consultation réunissant les six groupes d'acteurs (société civile, secteur privé, administration, élus locaux,

universitaires et scientifiques et acteurs de développement) ont été organisés et plus de 100 personnes ressources consultées. Il est prévu de poursuivre les consultations du 1er trimestre 2011 jusqu'à fin 2013 à travers des entretiens individuels, des ateliers nationaux ou provinciaux, portant sur le R-PP généralement ou sur des composantes précises du R-PP. Des ateliers spécifiques à l'endroit des populations autochtones que sont les Ba'aka (vivant dans les zones forestières) et les Peulh Mbororo (présents en savane) seront également organisés dans les Préfectures ad hoc. Dans le même ordre d'idées, des consultations, des campagnes d'information et de sensibilisation (*via* la radio, la télé et les programmes scolaires) seront organisées sur toute l'étendue du territoire en vue d'une large diffusion de la REDD+. Ceci afin d'assurer l'adhésion à la stratégie nationale REDD+ ainsi que son succès.

Parlant des arrangements et ancrages institutionnels pour la gestion de la préparation, un comité national REDD+ , un conseil interministériel, une coordination inter préfectorale REDD+ sur 3 zones et une coordination technique REDD+ (secrétariat permanent et GTC) ont été constitués. Ces organes ont pu relever dix principales causes et facteurs de la déforestation et de la dégradation en RCA : (i) Politiques nationale mal coordonnées et faiblesse au plan institutionnel, (ii) Manque de diffusion du progrès technique, (iii) Absence d'une dynamique de développement économique et pression sur la forêt liée à l'exploitation des ressources naturelles, (iv) Forte augmentation démographique, (v) Faible notion de bien collectif environnemental (vi) Insécurité et crise politico-militaire, (vii) Elevage extensif non durable, (viii) Agriculture sur abattis-brûlis non durable, (ix) Exploitation anarchique du bois et des Produits forestiers non ligneux (PFNL), (x) Développement des infrastructures (routes, mines, habitat). Afin d'identifier des options stratégiques de lutte contre cette pression sur les forêts, une analyse synthétique des programmes passés et des actions futures a été menée, en utilisant une matrice des succès, échecs, potentialités et obstacles (SEPO) . Quatre options stratégiques ont été retenues :

1. Compléter le dispositif de zonage du territoire ;
2. Améliorer les technologies et rendements agro-sylvo-pastoraux ;
3. Promouvoir la gestion durable des forêts ;
4. Renforcer les institutions et la gouvernance ;

L'approche REDD+ voulue par la RCA prévoit plusieurs actions : la participation effective de tous les acteurs concernés, ; l'amélioration du cadre législatif par l'élaboration d'une loi REDD+ ; l'utilisation du FNE pour gérer les financements internationaux et nationaux, publics et privés en créant un guichet REDD+ ; l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) ; le renforcement des capacités humaines et logistiques des services en charge des statistiques pour le développement d'un niveau de référence et le suivi des stocks de biomasse des forêts et savanes et la mise en place d'un Observatoire Indépendant dans le cadre de l'APV-FLEGT.

III.2.2.3. Le Cadre international et situation actuelle REDD+ : perspectives ONU-REDD, par Thomas Sembres /Wahida Patwa-Shah, UN-REDD

Cette communication a été subdivisée en deux grandes parties : 1) les généralités sur le cadre international et la situation actuelle de la REDD et 2) la connaissance du programme ONU-REDD. Les généralités sur la REDD a facilité la compréhension de la REDD+ comme réduction de la déforestation, réduction de la dégradation, conservation ; gestion durable des forêts et augmentation des stocks de carbone. Depuis plus de 5 ans, le débat à la base de la REDD+ ont tourné sur la rémunération avec des incitations financières pour tous les pays et acteurs qui parviendraient

à progresser sur l'une ou plusieurs de ces cinq thématiques. Concrètement, la REDD+ devra : 1) produire les bénéfices additionnels sur le carbone stocké ; 2) participer au développement durable par la création des emplois, la croissance économique et la sécurité alimentaire ; 3) protéger la biodiversité et les services environnementaux et 4) maintenir les coûts de transaction du marché du carbone au minimum.

Dans cet optique, Cancun a permis de se mettre d'accord sur un cadre général : le mécanisme REDD+ peut être construit et détaillé, le besoin d'inclure les différents acteurs dans le processus de participation et de sauvegarde. Politiquement, il s'agit d'un signal positif pour les bailleurs de fonds et les pays REDD+ pour continuer à travailler et à investir dans la préparation de la REDD+. Reste à clarifier les accords sur les finances, la manière de transférer les fonds, les scénarii de référence à utiliser (historique ou prospectif ?).

Plusieurs acteurs soutiennent et accompagnent le processus REDD. Au niveau bilatéral : Australie pour Indonésie, Norvège pour plusieurs initiatives (Brésil, Guyenne, Indonésie) et le DFID. Au niveau multilatéral, les financements proviennent de l'ONU-REDD, FCPF, FIP, FEM, FFBC et Copenhague (financement promis à hauteur de 4 milliards de \$) pour la mise en œuvre des trois phases de la REDD+ à savoir la préparation (Développement de la stratégie nationale REDD+ et renforcement des capacités), l'investissement comprenant le renforcement des capacités, des institutions, investissements à grande échelle (RDC, Indonésie et Vietnam) et le paiement pour la performance dans la mise en œuvre des stratégies nationales REDD+.

Le programme ONU-REDD est une collaboration de trois agences, FAO, PNUD et PNUE. Il fournit une assistance technique en fonction des besoins des pays. Son lancement officiel a eu lieu en 2008 et déjà 9 pays bénéficient de cette assistance technique pendant que 20 autres partenaires ont droit à une assistance ciblée. ONU-REDD travaille sur la base de 6 piliers qui couvrent entièrement la phase de préparation de la REDD+ : MRV (collecte de données sur la déforestation et de dégradation) et système de suivi évaluation ; aspects liés à la gouvernance (gérer les risques liés à la corruption et les questions de la sécurisation foncière) ; participation de tous les acteurs ; co-bénéfice (carbone, biodiversité, emploi, croissance économique) ; partage équitable des bénéfices et transformation sectorielle (profiter de REDD+ pour le développement du pays et favoriser la croissance économique profitable).

III.2.3. Buzz Group et débats

III.2.3.1. Buzz Group

Chaque groupe de travail devait répondre à deux principales questions : Quelles sont les leçons à tirer des expériences de la RCA et du Congo Brazzaville qui peuvent servir de modèle pour la RDC ? Celles-ci peuvent-elles être bénéfiques aux autres pays ? La restitution par chaque rapporteur a clarifié les autres questions, mettant en évidence des commentaires et des observations additionnelles.

Groupe 1 : Vital Katembo (rapporteur)

1. *Question sur l'expérience de la RCA* : Le renforcement des capacités pour les inventaires forestiers.

2. *Questions concernant l'expérience du Congo Brazzaville* : Quelles sont les étapes et les échéances pour les R-PP ? A quel stade se trouve les R-PP qui n'étaient pas été validés ? Quel est le niveau d'engagement de la société civile dans le cadre du processus REDD+ ?

Groupe 2 : Patrice Pa'ah (rapporteur)

1. Mieux expliciter le marché du carbone qui semble très complexe ;
Du point de vue des communautés, le marché qui semble le plus cohérent est celui du bois et non celui du marché, *i. e.* la vente du carbone. Quelle est la différence entre ces deux marchés ?
2. Etant donné que les contours de la REDD+ (du point de vue de sa compréhension) ne sont pas encore clairs, sur quelle bases se fixer pour réviser les lois forestières de manière à accéder au marché du carbone ?

Groupe 3 : Landing Mane (rapporteur)

1. Quelle est la place des Aires protégées dans la REDD ?
2. Quels sont les critères de sélection des projets REDD ?

Groupe 4 : Joel Kiyulu (rapporteur)

1. Quelles sont les stratégies d'appropriation de la REDD par les communautés locales ?
2. Peut-on mettre en place les coordinations provinciales REDD qui sont les institutions relais devant faire parvenir au niveau national les aspirations des communautés locales et revenant au niveau de la base pour diffuser toutes les décisions prises par les acteurs politiques.

Groupe 5 : Marguerite Homb (rapporteur)

1. Quels mécanismes pour promouvoir une « bonne gouvernance » au niveau de la coordination REDD en RCA ? Les mécanismes de gestion des fonds issus de l'initiative REDD sont-ils définis afin de proposer les projets alternatifs ? La coordination de ces fonds par les fonctionnaires est-elle appropriée ? Ne va-t-elle pas causer d'autres problèmes de gestion ?
2. Si les fonds REDD sont gérés par l'Etat, parviendra-on à atteindre les objectifs et les résultats escomptés ? Ne se posera-t-il pas un problème de mauvaise gestion ?

Groupe 6 : Brigitte Bilonda (rapporteur)

Comment les institutions locales pourront bénéficier des fonds de financement ? Leurs préoccupations seront-elles prises en compte étant donné que ces fonds sont gérés par les acteurs privés ?

Groupe 7 : Benjamin Ondo (rapporteur)

1. Quelle est la stratégie d'implication des populations locale et d'appropriation collective de ce processus en RDC ?
2. Des stratégies d'actions sont-elles proposées pour réduire les émissions du CO2 dans la province du Bas Congo (par exemple) compte tenu du niveau de carbonisation dans cette zone ? Quel mécanisme mettre en place pour maîtriser les taux d'émission ? Quelles solutions les Forêts Modèles peuvent-elles apporter à ces problèmes ?
3. A qui appartiendra le marché du carbone ? Comment fonctionnera-t-il ? A qui appartiendra le carbone ? Qui en seront les principaux bénéficiaires ?
4. La superposition de la loi forestière, loi foncière et code minier ne posera-t-elle pas de problèmes au niveau du marché ?

Suggestion : Il est important de prendre en compte les investisseurs dans le cadre des mines, des lois foncière et forestière concernant les différents massifs.

III.2.3.2. Réponses aux questions

A. RCA : Gaétan Moloto

Au sujet des groupes thématiques

Plusieurs consultants nationaux et internationaux ont été recrutés au moment de l'élaboration du R-PP de la RCA. Le choix s'est fait par composante et leur travail sur des questions bien précises ou groupés par thèmes a abouti à l'élaboration du document de préparation à la *reddiness* (R-PP). L'arrangement institutionnel prévoit que le Secrétariat technique ou la coordination continue de travailler avec ces groupes thématiques. Ce qui débouchera sur des structures tels que le laboratoire de cartographie de l'université, les chercheurs, l'institut national de statistique, etc. Par conséquent, la question des groupes thématiques se justifie, ce qui est logique si l'on tient compte de la méthode d'élaboration du R-PP.

Sur les scénarii de référence

En RCA, il n'y a pas de données sur le calcul de stock de carbone. De ce fait, l'on ne peut pas procéder à une analyse du scénario de référence sans donner de base de calcul du stock de carbone. C'est la raison pour laquelle le consultant mandaté pour effectuer ce travail a proposé quatre niveaux de référence (au plan national) partant des approches *bottom-up* d'une part et *Top-down*, d'autre part pour essayer de désagréger les résultats du modèle régional ou Congo Biome créé par l'institution internationale d'analyse des systèmes appliqués (IIASA) à l'échelle de la RCA.

Concernant la gouvernance des fonds REDD

Au Congo Brazzaville, le fonds national de l'environnement est beaucoup plus englobant que le fonds REDD qui n'est qu'un guichet (entrée et sortie) et encré dans la perspective des crédits carbonés. Ce guichet REDD a été prévu. Il sera opérationnel lorsque la question de la propriété du carbone sera résolue et clarifiée.

B. République du Congo : Gervais Itzoua

Sur les étapes restantes dans la démarche d'élaboration du document R-PP Le Congo a soumis une version du R-PP en Juin 2010 qui a été validé à George Town. Des éléments restent à revoir, puis à préciser dans ce document parmi lesquels le niveau d'engagement de la société civile. Par la suite, une commission intérimaire REDD de la société civile a été mise en place. Ce qui permettra de résoudre le problème d'implication des acteurs de la société civile tel que ressorti dans les recommandations du consultant.

Sur le scénario de référence

En ce qui concerne le scénario de référence, dans la dernière phase, il y a rémunération si le pays prouve qu'il a réduit ses émissions. Pour cela il doit se baser sur une référence qui est le « scénario de référence ». En République du Congo, il n'y a pas d'information sur les émissions de gaz à effet de serre des années 1990-2000. Il faut donc commencer par reconstituer cette base de données pour montrer l'évolution de la déforestation et des gaz émis. Une fois cette évolution précisée, le Congo prendra une ligne de référence ou *deadline* qui correspondra à la période où les ressources forestières seront considérées comme un atout pour le développement des communautés locales.

III.2.3.3. Synthèse des axes de réflexion issus des Buzz Groups

Les débats et échanges dans le cadre des Buzz group organisés à la suite des différents exposés ont mis en exergue plusieurs axes de réflexion complémentaires :

- La question de la représentativité de la société civile dans le processus REDD+ ;
- La nécessité d'impliquer les communautés locales dans toutes les étapes de mise en œuvre de la REDD+ ;
- La mise en place des coordinations provinciales ;
- La capacité des acteurs locaux à influencer le processus REDD+ ;

- Le besoin de clarification des critères de sélection des projets REDD de la RDC et leur pertinence ;
- La problématique de la propriété foncière en rapport avec le marché du carbone ; la base du processus de compensation ;
- La question des *scénarii* de référence ;
- Les questions de mines dans les marchés de crédits du carbone.

IV. Compréhension et Enjeux de la REDD

La première partie de cette session a porté sur la compréhension de la REDD ponctuée par quatre exposés :

IV.1. Exposés

IV.1.1. Compréhension de la REDD+ : retour sur les principes de base, *par Thomas Sembres/Wahida Patwa-Shah, UN-REDD*

Cette communication a permis de bien cerner les cinq principales activités liées à la REDD+ à savoir : réduction de la déforestation, réduction de la dégradation des forêts, la conservation entendue comme la création de nouvelles zones protégées et la gestion participative ; la gestion durable visant la réduction des impacts de l'exploitation forestière dans les forêts de production, les forêts communautaires, etc. ; l'augmentation des stocks de carbone soit par afforestation, soit par reforestation, soit encore par régénération naturelle. L'approche REDD+ permet d'évaluer à la fois les risques et les opportunités, les impacts sociaux et environnementaux (CESA) et aussi de faire des recommandations pour l'élaboration des stratégies nationales.

Investir dans la REDD+ suppose accéder à toute une gamme de services environnementaux et co-bénéfices autres que le carbone ; lutter contre l'érosion et protéger la biodiversité ; réduire de la pauvreté, créer d'emploi et améliorer la sécurité alimentaire par exemple. Pour renforcer ces co-bénéfices, il faudrait les identifier, les cartographier et les prioriser ; proposer des *scénarii* basés sur des hypothèses de croissance économique ; mettre en place des stratégies pour les sauvegarder et les renforcer. Cette dernière étape permet de s'assurer que l'on paie la vraie valeur des services environnementaux. Les grandes stratégies d'atténuation sont les suivantes : investissement dans les fronts pionniers et les *hots spots*, investissement dans les filières sectorielles, investissements dans les conditions habilitantes (sécurisation foncière, appareil législatif, etc.), donner une valeur aux forêts (coûts d'opportunités) – ce coûte la destruction des forêts,

Pour terminer cet exposé, l'orateur est revenu sur les trois phases de la REDD : Phase 1 : MRV et système de suivi, aspects de la gouvernance, participation des acteurs institutionnels, co-bénéfices (*scénarii* de référence), partage équitable et transparent des bénéfices, transformation sectorielle. La phase 2 porte sur l'investissement. Il s'agit d'identifier les piliers de cette phase 2 (transformation sectorielle, financement large – aménagement du territoire, sécurisation foncière) Dans ce contexte, le FIP-RDC reste la première opportunité pour le financement secteur privé et renforce les conditions habilitantes. Enfin, la phase 3 vise l'extension des MDP, le financement d'activités REDD dans les PVD et le paiement pour services environnementaux.

Tableau 4 : Observations des participants

La REDD apparaît dans un climat où les forêts naturelles n'étaient pas prises en compte. A Kyoto par exemple, la question du mécanisme de développement propre était au centre du débat sur les fonds de compensation pour les projets de reforestation/plantation. A partir de 2007 une pression s'est créée pour la prise en compte des forêts naturelles qui participent à la régulation du climat et contribuent à la réduction des émissions du CO₂ et à la séquestration du carbone. Toutefois, la base du processus est un *deal* suivant lequel nous appartenons tous à la même dynamique climatique. La question du changement climatique nous concerne tous. Avec la REDD, on compense des émissions qui sont produites ailleurs. Toute une série d'éléments conditionne ce système global :

- S'assurer que les projets REDD mis en place n'entraînent pas des fuites de carbone ;
- S'assurer de l'additionnalité du projet REDD mis en place ;
- Maîtriser la base de référence du processus de compensation ;
- Développer le secteur de l'énergie solaire ;
- Développer le secteur du biocarburant en mesurant la capacité de séquestration des plantes.

Le processus REDD doit prendre en compte tous les programmes en cours en RDC, à l'instar du programme intégré de la sous région Lac Tanganyika et le programme PROMI au niveau du Ministère des Mines. Tous les Ministères doivent travailler en collaboration pour la mise en place d'une bonne approche REDD.

Questions / Réponses

Sur le marché du carbone

Question : Quels sont les conditions du marché ? Les crédits REDD seront-ils fondus à l'intérieur du processus ? Y a-t-il une valeur certaine pour la monnaie ? Quelle est la base de cette monnaie ?

Réponse : La technologie verte au cœur des débats englobe aussi bien les énergies renouvelables que les autres types d'actions qui peuvent respecter la gestion forestière et augmenter la capacité des Etats à œuvrer pour les énergies renouvelables.

Sur l'énergie carbone

Question : Quelle est la stratégie en matière d'énergie ? Quel rapport y a-t-il entre les stratégies REDD développées par les pays et les stratégies énergétiques du Bassin du Congo et de la RDC en particulier ? Les stratégies nationales prennent-elles en compte les questions d'énergie propres (solaires, éoliennes, etc.) ?

Réponse : Au Congo Brazzaville, il existe quatre options stratégiques retenues : sécurité foncière, gestion forestière, production agricole, bois et énergie. A présent, il apparaît urgent et nécessaire d'élaborer ou de réaliser les projets qui permettront de mettre en évidence les causes de la dégradation des forêts. Il faut aussi mener des recherches et des consultations qui apporteront des réponses à la problématique de l'énergie et que ces propositions soient prises en compte dans le R-PP.

Sur les plans d'aménagement

Question : N'est-il pas inapproprié de considérer le processus de planification et ses préalables (plans de zonages, de sécurisation foncières, etc.) dans la phase de préparation de la REDD ? Les bénéfices seront-ils véritablement accessibles dans les délais ?

Réponse : Chaque pays doit absolument avoir une stratégie d'aménagement de ses forêts : zone permanente, forêts affectées, etc. afin de simplifier les questions foncières. Dans le cadre de la stratégie REDD, la durée de planification est de 2 ans. Le problème se situe au niveau de la limitation

des ressources auxquelles sont confrontés les pays. En effet, l'aménagement des forêts à l'échelle du carbone tel que définie dans l'approche REDD nécessite d'importantes ressources humaines et financières.

IV.1.2. Efforts de la Facilitation du PFBC dans la mise en cohérence des Initiatives REDD+ après Cancun, par Michel Taché, ACDI

Le PFBC représente une soixante de partenaires et permet à tous ceux-ci de contribuer au cadre de coopération et de contribuer au plan de convergence de la COMIFAC. Il s'appuie sur un partenariat de type 2 basé sur une approche volontaire, participative, intégrative des efforts et de partage d'expériences. Celui-ci organise ses activités sur trois axes : l'appui aux politiques et à leur harmonisation, l'appui à la COMIFAC et à ses partenaires et le renforcement de la gouvernance et des acquis du partenariat. Dans son plan d'action, un accent particulier est mis sur le rôle socio-économique des forêts ; sur les accords de collaboration internationale et sur l'intégration des axes de convergence dans les plans forestiers nationaux ; sur le renforcement des capacités de la société civile, du secteur privé et les plateformes multi-acteurs pour une meilleure participation dans les débats au sujet du processus REDD+ et pour faciliter les concertations dans ce processus. Plusieurs événements sur cette problématique sont en cours d'organisation par la Facilitation Canadienne. A titre d'exemple, citons 1) l'atelier sur la REDD+ en marge au CCR qui se tiendra en Mai prochain et qui aura pour objectif de contribuer à la capitalisation des leçons apprises sur la durabilité des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo et sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts ; 2) la session parallèle sur la REDD en marge de la COP17 à Durban.

Enfin, pour la facilitation, les Forêts Modèles constituent une opportunité pour renforcer le dialogue entre partenaires y compris sur les questions relatives à la REDD+.

IV.1.3. Mesure d'atténuation et d'adaptation : mesure de stocks de carbone et formule allométriques, par Louis Zapfack, Université de Yaoundé I

Cette communication basée sur les résultats des études académiques et des expériences socioprofessionnelles a édifié les participants sur la quantité de carbone contenu dans les arbres (selon les types d'écosystèmes forestiers), les formules de calcul du carbone stocké non pas uniquement dans les grands arbres, mais aussi dans la litière, les racines du sol, les herbacées et le sol. Deux principales méthodes permettent de calculer ce stock de carbone : la télédétection ou le SIG (rapide mais pas très précis) et le calcul de la biomasse partant d'une méthodologie fondée sur les transects qui caractérisent les différents types d'utilisation des terres et la dynamique de la végétation après déforestation.

Le calcul du stock de carbone s'inscrit ainsi qu'il suit : le chaînage du layon, le comptage, le quadra (permet de prendre en compte le sous-bois, le type de sol, etc.), le prélèvement de la biomasse, le lavage, séchage et calculs en laboratoire après identification du poids de la matière sèche. Différentes formules sont utilisées pour calculer le carbone de chaque types de forêts. Dans le cadre de la REDD, il est important de réfléchir sur la manière d'encourager les paysans à conserver les arbres sur ses terres. Pour ce faire, il faut stabiliser le paysan au niveau de sa jachère en lui donnant les moyens d'augmenter pour lui-même la séquestration et service environnementaux. En d'autres termes, il s'agit de faire une synergie entre la valeur écologique et la valeur économique de la REDD.

IV.1.4. Méthodes d'estimation des facteurs d'émission dues à la déforestation, Niveau de référence et MRV, par Ifo Suspense, MDDEFE-WRI

La déforestation et la dégradation forestière compte pour 20% des émissions globales des GES dans les pays en voie de développement. Pour évaluer l'impact des interventions REDD+, il est nécessaire de recueillir des données pour effectuer des calculs afin d'estimer les émissions nettes et leurs incertitudes associées. Le niveau de référence permet de collecter les données en premier lieu. Il a pour objectif de projeter les émissions et absorption de CO₂. Le MRV se réfère au monitoring lié à la collecte de données nécessaires pour effectuer des calculs en vue de l'estimation des réductions des émissions ou de l'accroissement des stocks de carbone. Pour la REDD+, le niveau de référence et le MRV nécessitent une bonne connaissance des données d'activités qui informent sur la superficie totale des terres en transition vers un état de déforestation et de dégradation ou vers l'accroissement de séquestration et les facteurs d'émission/absorption des GES par unité d'activités. Plusieurs *pools* de carbone sont pris en compte dans le cadre des MRV : biomasse aérienne, biomasse souterraine, litière, bois mort, sol. Ceux-ci sont des sources d'émission et de séquestration du carbone. Dans le contexte des zones tropicales, la biomasse aérienne est le *pool* qui contient le plus de carbone.

IV.1.4. Questions/réponses

Question : Quelles sont les mesures pour évaluer le taux de carbone contenu dans les racines ?

Réponse : La formule de Ndjomo (2010) prend en compte aussi bien la bois mort, le bois vivant que les racines, la végétation, les herbacées et le sol. Pour sa mise en œuvre, 2.500 arbres ont été déterrés et toutes les parties de la plante ont été prises en compte.

Question : Comment simplifier ses calculs pour que les paysans participent eux-mêmes à l'équipe de mesure de carbone ?

Réponse : Dans le cadre de l'expérience camerounaise, les paysans ont été formés au calcul du carbone séquestré. Aujourd'hui, environ 40 paysans sont capables de calculer eux-mêmes la séquestration de carbone et les variations du stock de ce carbone dans leurs parcelles.

Question : Sur quoi les paysans doivent-ils veiller afin de ne pas être trompés dans le processus de compensation des stocks de carbone ? Le taux d'échantillonnage est-il lié à la superficie totale de la forêt ou existe-t-il une superficie standard ? La biomasse animale est-elle prise en compte dans les stratégies de compensation ? Quelle est la différence de séquestration entre les forêts dense et les forêts dégradées ? La quantité de carbone séquestrée dans le bois mort est-elle la même dans le bois debout ?

IV.3. Table ronde des acteurs : enjeux globaux, régionaux et locaux

Cette table ronde a été précédée par la communication de M. Assitou Ndinga qui a fait une analyse critique de la REDD, notamment du point de vue de ses incidences sur les administrations forestières publiques d'Afrique francophone.

IV.3.1. Politique climatique globale et gestion forestière en Afrique : incidence de la REDD+ sur les administrations forestières publiques, par Dr. Assitou Ndinga, WI

L'exposant a souligné que la nécessité d'adapter les administrations forestières publiques en Afrique au contexte n'est pas contestable. Cependant, la priorité donnée dans certaines de ces institutions vis-à-vis de la REDD+, renchérit le coût de la gestion durable des ressources forestières. Un problème naît de la qualité réelle des produits et des services rendus par ces administrations ; de la nature de la gouvernance forestière dans les pays africains ; du rôle que certains acteurs extérieurs s'attribuent pour profiter des ressources disponibles et de la perte de souveraineté qui en découle. Dès lors, des questions se posent sur la nécessité de bousculer les priorités des administrations forestières publiques africaines, déjà dépourvues de volume et de ressources humaines. Ne serait-il pas judicieux d'affecter la lutte contre le réchauffement climatique en général et la mise en œuvre de la REDD+ en particulier à des organismes privés ou des agences continentales spécialisées ? Les pays d'Afrique sauront-ils gérer, dans l'indépendance, les réponses aux questions que soulève la REDD+ ? Dans ce contexte de la REDD, comment les administrations forestières sont organisées dans nos pays ? Comment celles-ci peuvent-elles s'insérer dans ces processus ?

La priorité donnée à la REDD dans les administrations forestières d'Afrique francophone renchérit le coût de la gestion durable des ressources. Des outils ont été introduits. Il s'agit de : réseaux d'Aires protégées, promotion de l'exploitation forestière basée sur un diamètre minimum, considérations relatives à la biodiversité dans les forêts de production, certification forestière, plan d'aménagement, éradication de la pauvreté, etc.). Mais les résultats ne sont pas toujours à la hauteur de ce qu'on aurait aimé avoir dans ces administrations. Le problème naît de la nature de la gouvernance forestière dans ces pays ; du rôle que des acteurs extérieurs s'attribuent pour profiter de la rente, de la perte de souveraineté qui en découle ; de l'oubli des repères endogènes, des normes et des valeurs traditionnelles découlant des préoccupations nationales.

La REDD doit être pensée pour l'africain et par l'africain. Cette initiative doit être contextualisée et permettre au plus petit paysan de contrôler lui-même la production de stocks de carbone de manière à le ramener sur le marché. Pour se faire, il est important que la lutte contre le changement climatique ne se transforme pas en un débat sur l'aide humanitaire aux pays en développement. Une série de questions reste en attente (pour le paysan, population, gouvernement, etc.) : qui va mesurer le crédit carbone ? Qui va délimiter les terres pour la REDD+ ? Quel est le coût réel de ce mécanisme, y compris la préparation et les actions mises en œuvre ? Quel est le prix du carbone des pays d'Afrique ? Quelle est la marge bénéficiaire à dégager au bénéfice des acteurs africains ? Les institutions nationales manquent de superficies et de moyens. Par conséquent, la REDD va monopoliser toutes les capacités au détriment d'autres priorités nationales. Il devient de ce fait important d'affecter le développement du mécanisme REDD à des structures privées (par exemple) et à des organismes de développement tel que le Réseau Africain de Forêts Modèles qui pourra jouer le rôle de contre poids.



Photo 5: Panel des acteurs locaux et des leaders des sites des Forêts Modèles

IV.3.2. Table ronde des acteurs

Participants

Professeur Bruno Lapika (Université de Kinshasa)
Brigitte Bilonda (MECNT, charge horticulture)
Adolphe Mbambi Yabu (Grand chef coutumier Ma-Sundi, FMM)
Alphonse Muhindo, Valentin Vangi (GT/PPP Goma et Mayombe)

Termes de référence :

- Formuler leur compréhension en guise de synthèse de la journée de travail
- Proposer une stratégie de valorisation du temps consacré à la REDD et de captation des bénéfices liés à cette initiative.

Tableau 5 : Commentaires de quelques participants

Adolphe Mbambi Yabu (Grand chef coutumier Ma-Sundi, FMM en construction)

Les communautés locales doivent être au centre du débat sur la REDD. Elles doivent participer au débat car leur principal but est de préserver leurs forêts qui sont en réalité leurs espaces de vie et leur source de vie. Il faut en outre créer une communauté de langage, permettre aux acteurs locaux d'être informés afin de réduire les conflits qui existent. Ceux-ci espèrent que l'adage selon lequel *l'arbre cache la forêt* ne va pas se confirmer avec REDD.

Brigitte Bilonda (MECNT, en charge de l'horticulture)

La REDD a permis à tous de réfléchir sur les meilleurs moyens de protéger l'environnement. Il importe d'éviter que ces réflexions ne soient que le développement de l'idéal. En effet, des programmes sont mis en place, des études sont réalisées, mais il manque de phase d'évaluation. Des actions ne sont pas faites de manière à protéger l'homme, de renforcer les capacités des administrations, et d'améliorer les conditions de vie des communautés locales par exemple. Dans ces conditions, comment parler de préservation des forêts lorsque l'on a faim ? Comment l'administration peut-elle suivre et faciliter la mise en place de ce processus tout en sachant qu'elle ne tire aucun profit des projets élaborés ?

Pr. Bruno Lapika (Université de Kinshasa)

La REDD ne met pas suffisamment d'accent sur l'homme. Or, la forêt et l'homme sont inséparables. L'on a tendance à oublier les repères endogènes, ceux des communautés africaines. Par conséquent, des questions restent non clarifiées jusqu'à présent ; Celles-ci se rapportent à : i) la propriété foncière de l'arbre et de la terre ; ii) l'instauration d'un dialogue avec les communautés locales; iii) la simplification de la terminologie REDD afin de faire passer le message au niveau local.

Alphonse Muhindo et Valentin Vangi, (leaders des Forêts Modèles en construction à Goma et au Mayombe)

La dynamique REDD suscite l'engouement de différents acteurs sur la question de réduction des émissions et la séquestration du carbone. Seulement, l'accent n'est pas suffisamment mis sur les communautés locales forestières qui préservent les forêts depuis très longtemps. La REDD devrait compenser les efforts de ces dernières. Pour se faire, il est important de :

1. Penser à la sécurisation foncière des populations : permettre aux communautés d'accéder aux titres de concessions, notamment dans le cas des Forêts des Communautés Locales ;
2. Renforcer les capacités des communautés de manière à ce qu'elles soient en mesure de participer aux débats sur l'initiative REDD (traduction des textes légaux en langues locales) ;
3. Renforcer les capacités techniques et institutionnelles (transparence dans le système de gestion des affaires publiques de manière à lutter contre la corruption dans les administrations forestières en œuvrant pour un processus de participation communautaire.

IV.3.3. Recommandations

De ces échanges et de ces informations on retient les recommandations suivantes:

1. Parler de la REDD avec une terminologie simplifiée permettant une compréhension claire de cette initiative au niveau des communautés locales ;
2. Associer celles-ci dans toutes les étapes afin de réduire les conflits qui existent ;
3. Comprendre et prendre en compte leur perception et leurs attentes ;
4. Mettre en place des mécanismes de valorisation des savoirs endogènes d'adaptation et d'atténuation au changement climatique ;
5. Penser à la sécurisation foncière pour permettre aux communautés d'accéder aux titres de concessions notamment dans le cas des Forêts des Communautés Locales/Forêts Communautaires ;
6. Renforcer la participation des communautés aux dialogues politiques (traduction des textes légaux en langues locales) ;
7. Plaider pour un accompagnement harmonieux au plan institutionnel, *i. e.* dans l'exercice de leur fonction, les responsables de l'administration publique doivent facilement accompagner les communautés locales.

V. Présentation des Forêts Modèles

Cette partie a été marquée par 10 communications. Une première faisant le lien entre la REDD et la gouvernance dans un double contexte : le local et le global. Les neuf autres ont permis aux participants de se familiariser avec le concept Forêt Modèle : sa vision, ses principes fondamentaux, ses activités et les résultats obtenus dans la mise en œuvre de ce processus. Un accent particulier a été mis sur l'interface entre les Forêts Modèles et la REDD+.

V.1. REDD et Gouvernance forestière

L'exposé de Dr Chimère sur « *La propriété et la gouvernance locale et globale dans la REDD : risques, incertitudes et opportunités* » a rappelé les enjeux du climat sur l'adaptation et l'atténuation, la revue des grands pollueurs, les principes et l'incertitude de l'architecture globale de la REDD.

Cette intervention a porté sur les droits de propriété, la rationalité d'usage et d'accès et leur rôle dans la faisabilité des schémas proposés : droit au carbone; monnaie carbone : propriété virtuelle et appropriation à distance, calcul de probabilité, etc. Pour l'exposant, plusieurs interrogations demeurent encore sans réponse. Par exemple : quels seront les unités spatiales, sociales concrètes de la phase opérationnelle? Quels sont les enjeux d'appropriation et de partage des avantages ? Récompenser l'effort ou le résultat ? Privilégier le marché ou l'écologie redistributive de l'économie ? De ses questions ressort la diversité des incertitudes et des risques liés à la REDD. Les incertitudes sont liées au dispositif mondial de compensation et financement à l'échelle internationale (montants, calendrier et principes d'attribution). Autre incertitude : la propriété du carbone forestier. En effet, il existe une inertie généralisée sur la question du foncier forestier : des droits de propriété mal définis et contestés et plus généralement, les droits privés enchâssés dans les droits collectifs. Dans un tel contexte, les Forêts Modèles, basées sur une approche des droits et des intérêts des acteurs institutionnels, c'est-à-dire une approche de gouvernance et de partage des opportunités, constituent une réponse aux mécanismes de gestion des risques et des incertitudes dans la mise en œuvre de la REDD.

V.2. Le concept de Forêts Modèles

Deux exposés ont permis aux participants d'appréhender le concept de Forêt Modèle dans ses principes de base, explicitant en même temps les différents réseaux existants dans le monde.

V.2.1. Le concept de Forêts Modèles et les Forêts Modèles dans le monde, par Mélie Monnerat et Roger Foteu

Une Forêt Modèle se définit comme *un partenariat volontaire au sein duquel des personnes et des groupes prônant une variété de valeurs, travaillent ensemble afin de concrétiser leur vision de développement durable du territoire (voir supra)*. En d'autre terme, ce processus traduit un mode de gestion participative et décentralisée des forêts sur la base d'un partenariat local, volontaire et solidaire en vue d'accroître la valeur ajoutée de la contribution des forêts au développement local et à la réduction de la pauvreté dans un esprit de conservation du patrimoine. Dans le monde, chaque Forêt Modèle est particulière par sa réalité locale, sociale, environnementale, politique, etc. Cependant, toutes les Forêts Modèles se constituent autour de six principes fondamentaux : i) le partenariat volontaire ; ii) le paysage multifonctionnel ; iii) l'engagement à la durabilité ; iv) la gouvernance ; v) le programme d'activité et vi) la mutualisation des savoirs et le réseautage.

Il existe plus de 50 Forêts Modèles dans le monde. Toutes celles-là sont organisées autour du Réseau International de Forêts Modèles (RIFM) qui se charge d'établir un réseau mondial de Forêts Modèles qui soit représentatif des principaux écosystèmes forestiers du monde. Le RIFM s'assure aussi que tous les partenaires, sans égard à leur statut politique ou économique, contribuent au Réseau et partagent les avantages pour une gestion durable des écosystèmes forestiers. Il travaille en étroite collaboration avec les réseaux régionaux présents sur tous les continents : Réseau Ibéro américain, Réseau Canadien, Réseau Méditerranéen, Réseau de l'Europe du Nord, Réseau Asiatique, Réseau Russe et le Réseau Africain dont la mission est de Faciliter l'établissement, le développement et le fonctionnement d'un réseau panafricain de Forêts Modèles, représentatif de la richesse et de la diversité du continent, bien gouverné et doté des moyens humains, matériels et scientifiques nécessaires au développement durable des territoires forestiers et à la valorisation économique et sociale de leur diversité biologique, humaine et culturelle.

V.2.2. Les clés de réussite de l'implémentation de la REDD+ dans les Forêts Modèles en Afrique Centrale, par Dr. Théophile Bouki

Cette communication répondait à une problématique : Comment prendre en compte le facteur humain dans toutes ses dimensions économique, sociale et éthique de la REDD+ dans son interface avec les Forêts Modèles? Plusieurs réponses ont été formulées par l'orateur. Cette prise en compte passe par :

- L'appropriation locale de l'initiative REDD ;
- Le renforcement des capacités des acteurs institutionnels à répondre aux enjeux de la gouvernance locale ;
- Le partenariat multi-acteurs ;
- La restauration du couvert forestier ;
- Le dialogue territorial ;
- L'inclusion sociale supposant la prise en compte des intérêts de tous les acteurs quoique leurs intérêts soient divergents ;
- La diffusion des informations pour un changement d'attitudes et de comportements ;

- Le renforcement des capacités organisationnelles de toutes les parties prenantes en termes de gouvernance locale.

En définitive, l'intervention du Dr. Bouki a débouché sur un constat : l'initiative REDD+ dans son interface avec les Forêts Modèles n'aura pas de chance de réussir là où il n'y a pas de confrontation d'intérêts et de représentations portées par différents acteurs du territoire. Pour se faire, il apparaît nécessaire d'œuvrer pour le *dialogue territorial* entre les parties prenantes pour gérer collectivement les ressources du territoire, construisant ensemble un processus transparent, juste et équitable, celui qui réduirait l'influence induite des acteurs privilégiés.

V.2.3. Les stratégies d'aménagement durable et les Forêts Modèles, par *Christophe Musampa Kamungandu*

Depuis 2002, la RDC dispose d'un Code Forestier régissant l'ensemble du secteur forestier. Ce code a été élaboré sur consultation de plus d'une quarantaine d'Ordonnances, Décrets et Arrêtés. 22 Guides Opérationnels portant Normes techniques d'aménagement durable des forêts ont été élaborés en concertation avec toutes les parties prenantes. Ces guides ont été publiés par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme. Le code forestier de la RDC énonce l'obligation de procéder à l'aménagement forestier durable et la manière de faire jouer pleinement à la forêt toutes ses fonctions (sociales, économiques, écologiques que culturelles). Le plan d'aménagement forestier étant un processus long et complexe, la RDC a décidé de procéder au zonage forestier, processus participatif puisqu'il prend en compte les intérêts de tous les utilisateurs de l'espace. D'où la relation entre l'aménagement forestier et les Forêts Modèles. Ces deux concepts concourent vers les mêmes objectifs : 1) placer l'homme devant ses responsabilités pour décider sur son avenir ; 2) gérer durablement la biodiversité grâce à la gouvernance, le partage équitable des revenus, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de la population locales.

V.2.4. La construction des Forêts Modèles dans le Bassin du Congo, par *Dr. Théophile Bouki*

La démarche de construction d'une Forêt Modèle a été mieux cernée grâce à la communication de Dr. Théophile Bouki intitulée "*Extension du processus Forêts Modèles dans le Bassin du Congo : approche méthodologique et résultats préliminaires*". Après une période pilote de 5 ans, le Secrétariat du RAFM est rentré dans une phase de consolidation par l'économie locale durable et d'extension des Forêts Modèles par la création plus rapide de nouveaux sites dans les pays forestiers du Bassin du Congo. Ceci, en tirant profit des leçons de l'expérience camerounaise.

Le Cameroun est en effet le premier pays en Afrique où deux sites pilotes de Forêts Modèles ont été créés. Le processus de sélection de ces sites était fondé sur la compétition suivant un procédé de notation. Pour présélectionner des nouveaux sites de Forêts Modèles dans le Bassin du Congo, le Secrétariat du RAFM a procédé à des consultations au niveau des pays de la sous-région Afrique Centrale pour rassembler des informations en vue de l'analyse des potentialités, sous l'angle de l'analyse SWOT : Strengths (Forces), Weaknesses (Faiblesses), Opportunities (Opportunités) et Threats (Menaces). Cependant, du fait du caractère subjectif de cette méthode, les données qualitatives ne pouvaient pas nous permettre de justifier sa priorisation. Nous avons utilisé comme démarche complémentaire *The target landscape* ou le paysage cible. La démarche du Secrétariat reste donc fondée sur la mise en place des structures de gouvernance au plan local et sur

l'élaboration des programmes d'innovation et de durabilité dans les sites pressentis comme Forêts Modèles.

Du point de vue méthodologie, la stratégie du Secrétariat du RAFM suit une démarche flexible dans le sens où elle tient compte des thèmes porteurs, notamment : la gestion participative, l'éducation environnementale, la démocratie participative, le renforcement des capacités organisationnelles, le développement locale, la valorisation des produits à haute valeur ajoutée, la restauration des paysages forestiers et la conservation de la biodiversité.

Premiers pays où des progrès importants sont en train d'être réalisés : la République Démocratique du Congo. De manière participative, *i. e.* avec le concours des acteurs potentiels locaux, on a identifié trois sites potentiels. Il s'agit des territoires forestiers à considérer comme des sites pressentis comme Forêts Modèles en vue de promouvoir la gestion participative des forêts au plan local, tout en mettant un accent particulier sur l'entrepreneuriat et le *dialogue territorial*. Dans ce pays, l'un des sites présélectionnés se situe au Bas Congo (l'Université de Laval à travers son Projet FOGRN-BC a été largement impliquée dans ce choix), l'autre au Nord Kivu (avec la collaboration de l'UICN) et le troisième en Equateur avec le soutien de l'ONG CEDEN et sur proposition de Forest Monitor..

Au Congo Brazzaville, quatre régions ont été ciblées : La Cuvette Ouest et La Sangha au Nord ; Le Niari (au Sud-Ouest) et le Kouilou dans la zone du littoral au Sud. A cours termes, l'extension du Réseau toucherait d'autres pays du Bassin du Congo (RCA, Rwanda, Gabon) et d'Afrique de l'Ouest (Ghana, Sénégal, Nigéria, Sierra Léone, Côte d'Ivoire) où les portes lui sont ouvertes.

V.2.5. Comment devient-on Forêt Modèle ? par Joachim Nguiebouri

Pour devenir membre du Réseau International de Forêts Modèles, tous les sites présélectionnés doivent respecter une démarche comprenant les principaux éléments suivants :

- Mise en place d'un consortium au niveau national ;
- Organisation d'un atelier d'information et d'échanges sur le concept Forêt Modèle ;
- Manifestation de l'intérêt des parties prenantes ;
- Mise sur pied d'un Comité de pilotage au plan local ;
- Soumission de dossiers de candidature au Consortium Réseau International de FM par le gouvernement du pays concerné ;
- Sélection par le RIFM des sites pilotes sur le dossier de candidature ;
- Organisation des Plateformes et des Groupes d'Acteurs ;
- Développement d'une vision commune de développement par les parties prenantes ;
- Élaboration d'un premier plan stratégique pour adhérer au RIFM
- Assemblée Générale Constitutive ;
- Formation de la structure de Gouvernance : *Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Secrétariat Exécutif, Platesformes (ou Groupes d'Acteurs) et Comités techniques ;*
- Élaboration du plan stratégique triennal et d'un plan de travail annuel.

V.3. Programme RIFM et REDD+ : message clé du Secrétariat du RIFM lu par M. Michel Taché

Ce message préparé à cette occasion a mis en évidence le point de vue du Secrétariat du RIFM sur les acquis des Forêts Modèles comme cadre d'implémentation de la REDD+ au plan local. En effet, l'étendu du paysage, la diversité du partenariat et l'approche basée sur la gouvernance peuvent

jouer un rôle déterminant dans le succès de la réalisation de politiques, projets et initiatives d'adaptation écosystémiques et d'aménagement durable des forêts. Dans le même ordre d'idée, les Forêts Modèles fournissent au processus REDD+ des plateformes locales dotées de systèmes de gouvernance éprouvés par les acteurs institutionnels dans un cadre de concertation, avec la création des différents Réseaux depuis une vingtaine d'années.

V.4. Stratégie de développement local durable et options REDD du RAFM

Deux exposés sur le développement des projets innovateurs et le succès des femmes dans les Forêts Modèles ont fait l'objet de cette partie.

V.4.1. Forêts Modèles : cadre d'innovation et de développement durable, par *Jean Claude Stone Njomkap*

Cet exposé a présenté les Forêts Modèles comme un cadre du partenariat pour la recherche-action, l'innovation et le développement durable des territoires. Le Secrétariat du RAFM a ouvert un vaste chantier de partenariat pour la mise en œuvre des projets novateurs (sous l'angle de l'entrepreneuriat local), d'innovation et de développement des activités génératrices de revenus. Ce chantier prend la forme d'un laboratoire d'expérimentation et de mise en œuvre des innovations et des « bonnes pratiques » en matière de valorisation des ressources forestières. Il s'inscrit dans le cadre d'une diffusion des savoirs et d'un ensemble des connaissances, expériences et techniques accumulés sur l'étendu du territoire. Il s'apparente à un cadre virtuel appelé à se transformer progressivement en structure bâtie et dédiée au développement des projets novateurs. Ce cadre apparaît comme une vitrine pour la promotion des produits à haute valeur ajoutée encadrés par les Forêts Modèles, à travers la mutualisation de savoirs, l'étiquetage des produits sous le label *Model Forest Green Business*. Celui-ci est naturellement appelé à s'élargir dans le sillage du commerce équitable. Les projets qui y sont soutenus couvrent les domaines suivants :

- La valorisation des PFNL ;
- L'agriculture et l'agriculture fondée sur le respect des conditions biophysiques des milieux naturels ;
- La valorisation du bois et produits secondaires de transformation ;
- Le développement du patrimoine naturel pour promouvoir l'écotourisme ;
- Le développement de la filière eau et énergie ;
- La REDD.

V.4.2. Succès des femmes dans les Forêts Modèles : exemple de la *PLAFFERCAM*, par *Julie Gagoé*

Julie Gagoé a su montrer dans son exposé que les femmes jouent un rôle incontournable dans la mise en œuvre du processus de Forêt Modèle. Aucune Forêt Modèle ne peut être effective si le point de vue des femmes n'est pas pris en compte au même titre que celui des autres parties prenantes. Au Cameroun, les femmes de la Forêt Modèle de Campo Ma'am ont pu développer des stratégies pour améliorer leurs conditions de vie et contribuer à la préservation de la ressource que recèle la forêt qu'elles côtoient quotidiennement. Pratiquement, elles ont élaboré des projets qui ont obtenu des financements auprès des bailleurs de fonds et autres structures de développement. Les projets financés sont axés sur la valorisation des PFNL, l'élevage des poissons ornementaux et des crevettes,

celui des escargots, la culture des champignons ; la production et/ou transformation puis commercialisation du manioc et du maïs, la traduction du concept Forêts Modèles en langue *Bulu*, la sensibilisation et l'éducation des femmes à la conservation et à la gestion des conflits à travers les théâtres et des danses, l'agroforesterie à partir des semences améliorées, etc.

Elle a aussi présenté les impacts de cette initiative féminine en précisant que la PLAFFERCAM est aujourd'hui la principale plateforme dynamique de la CAMAMF (Forêt Modèle de Campo Ma'an). Parmi ceux-ci figurent aussi la maîtrise de l'étude pour la valorisation des PFNL (de la production à la commercialisation en passant par la transformation) ; le passage d'une économie de subsistance à une économie de marché ; la production d'une gamme variée de produits à base de PFNL commercialisés au niveau local et international.

Les principaux besoins des femmes de la PLAFFERCAM ont été identifiés. Il s'agit du renforcement des capacités techniques afin de leur permettre de mieux profiter des opportunités qui leur sont offertes dans le cadre de partenariats multiformes qu'offre la Forêt Modèle ; le développement des canaux d'information, de communication et de formation accessibles et adaptés aux besoins des femmes, des jeunes et des autochtones en particulier et l'accompagnement pour un statut légal de leurs produits.

V.5. Débats sur les Forêts Modèles

L'ensemble de ces exposés a suscité des questions centrées sur les préoccupations suivantes :

- Sécurisation foncière et gestion des conflits ;
- Accès et partage des bénéfices liés à la REDD par les communautés locales ;
- Nécessité de promouvoir la recherche-action et de développer le partenariat multi-acteurs avec les universités afin d'apporter les solutions concrètes aux besoins locaux ;
- Evaluation des risques et les incertitudes dans le processus REDD ;
- Capitalisation des leçons apprises des expériences ayant abouti aux résultats positifs dans les Forêts Modèles sélection de celles qui devront être valorisées ;
- Interface entre les industries extractives et les institutions de conservation de la biodiversité ;
- Dialogue sur la diversité des acteurs ;
- Création des Forêts Modèles transfrontalières comme outil de consolidation de la paix dans la sous régionale ;
- Rôle du secteur privé dans le processus Forêts Modèles dans le Bassin du Congo ;
- Définition de la forêt dans le concept Forêt Modèle.

V.6. Table ronde des acteurs

Une table ronde sur le partage des expériences des différentes Forêts Modèles opérationnelles et en construction dans le Bassin du Congo a achevé les travaux de la 2^e journée. Elle a été facilitée par Dr. Chimère Diaw et animée par Mme Chantal Kambibi, Ministre Provincial de l'Environnement du Nord Kivu. Autres intervenants : les responsables des Forêts Modèles en construction au Nord Kivu (Alphone Mohindo), Campo Ma'an (Benjamin Ondo), Dja et Mpomo (Patrice Pa'ah), Equateur (Pasteur Mathieu Yéla), Mayombe (Valentin Vangi). Les débats ont porté sur les axes susceptibles d'apporter une valeur ajoutée aux Forêts Modèles:

- Le caractère participatif de la mise en place des Forêts Modèles (Approche non exclusive), -
- L'approche sociale avec l'intégration des femmes et des Peuples Autochtones ;

- Construction du dialogue entre les acteurs – atténuation des conflits fonciers ;
- Valorisation des résidus de bois – Innovation – Création de la richesse à haute valeur ajoutée ;
- Appropriation du concept de Forêt modèle par la base ;
- Dynamique du processus de Forêts Modèles ;
- Harmonisation avec le plan de convergence de la COMIFAC ;
- Partage des connaissances et de savoirs traditionnels - Codification et normalisation de ceux-ci ;
- Forêt Modèle comme solution à la menace environnementale ;
- Stratégie de conciliation des intérêts divergents dans un contexte de gestion pluraliste des ressources forestières ;
- Création d'une Forêt Modèle transfrontalière.

V.7. Quelques recommandations

- Les incertitudes/inconnues posées sont très importantes car elles appellent à la conscientisation dans le cadre des négociations REDD. Il est primordial que les résultats de cet atelier soient mis à la disposition de la COMIFAC, puis divulgués pour passer à l'action ;
- Il est nécessaire de sécuriser les questions foncières pour l'ancrage de la REDD avec une bonne vision de la réalité concrète sur le terrain. Ce qui suppose l'élaboration des projets pilotes prenant en compte cette problématique ;
- L'implication des universitaires et des acteurs scientifiques pour la recherche des solutions aux incertitudes liées à la REDD et à la tenure foncière paraît primordiale. Dans ce contexte, les TDR de ce travail devront être élaborés par la COMIFAC ;
- L'approche genre devrait être mise en exergue afin de promouvoir les actions des femmes comme moteur des dynamiques sociales dans les Forêts Modèles en valorisant leurs activités, en renforçant leurs capacités et en les impliquant dans toutes les étapes de mise en place des Forêts Modèles ;
- Accompagner la PLAFFERCAM pour un étiquetage bio de leurs produits avec une option de certification ISO pour protéger les savoirs et savoir-faire de ces femmes ;
- Création d'un réseau genre entre la PLAFFERCAM et la plateforme des femmes entrepreneurs pilotée par Mme Marguerite Homb du Congo Brazzaville afin de créer une synergie en vue de la valorisation des PFNL, de la commercialisation des produits, et d'échange d'expériences.



Photo 6 : Panel des acteurs politiques et des cadres administratifs

Tableau 6 : Comprendre l'approche Forêts Modèles

Les Forêts Modèles s'assoient sur une dynamique de partenariat pour le choix des sites. Elles prônent la résolution sur la base d'une entente entre les acteurs institutionnels. Les Forêts Modèles ne se substituent pas aux autres programmes de développement ou de conservation. Elles apportent une valeur ajoutée au plan social, créant un débat plus large de manière à considérer les intérêts de toutes les parties prenantes.

Les parties prenantes sont les premières à décider de la mise en place d'une Forêt Modèle dans leur territoire. Le Secrétariat du RAFM joue le rôle de facilitateur et c'est aux acteurs directement concernés par les problématiques de construction de leur territoire de décider.

La Forêt Modèle crée un espace de dialogue dans le sens où tout le monde a le droit à la parole et a sa place dans les débats qui se veulent constructifs: communautés locales et autochtones, entreprises forestières, élites locales, conservateurs, les politiques, agriculteurs, etc. En effet, une Forêt Modèle n'est pas un programme qui se décide ailleurs et que l'on vient implanter dans un territoire donné. Les acteurs locaux s'en approprient et font la demande auprès du Secrétariat du RAFM pour la sélection d'un site. Le site doit intégrer toutes les valeurs et réalités de leur milieu.

VI. Adaptations et opportunités de la REDD

VI.1. Adaptations

VI.1.1. REDD+ et adaptations : options de mise en synergie, par Anne Marie Tiani, CIFOR

En Afrique Centrale, plus des 80 % des populations vivent exclusivement de l'agriculture, la pêche, l'élevage et le ramassage des PFNL. Ces activités sont largement tributaires du climat. Selon le quatrième rapport du GIEC (2007), la menace sur les pays africains est d'autant plus forte que ces derniers n'ont pas les moyens techniques de mesurer l'impact de ce changement climatique et d'envisager des stratégies efficaces de lutte contre ses modifications. Les perturbations climatiques constituent un nouveau facteur de vulnérabilité qui vient s'ajouter à de nombreux autres déjà existants: les politiques d'ajustement structurel, la libéralisation de l'économie face à la mondialisation, la gouvernance dans le sens de la mauvaise gestion des affaires publiques, la malnutrition, la pauvreté, l'étendue des maladies, l'explosion démographique, le manque de services sociaux, la migration et l'exode rural rapide, etc. La lutte contre le changement climatique comporte deux piliers: l'adaptation et l'atténuation, dont REDD+.

L'adaptation fait référence aux ajustements des systèmes naturels ou humains de manière à réduire les dégâts engendrés par le changement climatique ou d'en exploiter les opportunités. L'atténuation est l'ensemble d'actions mises en œuvre en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et multiplier les puits de carbone afin de limiter le changement climatique. La REDD fait référence aux mécanismes d'atténuation offrant une incitation financière aux pays en voie de développement pour la Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation de la forêt. La REDD+ suppose une REDD incluant la conservation et la gestion durable des forêts ou l'augmentation du stock de carbone de la biomasse forestière. Il s'agit d'une mesure visant à encourager une plus grande participation des acteurs institutionnels dans la REDD et à récompenser les pays qui

protègent déjà leur forêt. Cette initiative offre de nouvelles opportunités en matière de la gestion durable des forêts, composante importante du développement durable.

Renforcer les liens entre l'atténuation et l'adaptation est nécessaire pour deux raisons principales. D'abord, l'atténuation a besoin d'adaptation. Par exemple, la REDD a plus de chances de réussite si elle considère les impacts du changement climatique sur les forêts et les populations et incorpore des mesures d'adaptation. Ensuite, l'adaptation a besoin de l'atténuation. Par exemple, des activités ou des politiques REDD correctement définies peuvent réduire la vulnérabilité des systèmes socio-écologiques face au changement climatique. Avec l'enveloppe financière potentiellement plus importante pour les activités d'atténuation que pour celles d'adaptation, il devient crucial de définir des politiques ou des projets d'atténuation qui contribuent à l'adaptation. Dans cette optique, des outils et des méthodes sont nécessaires pour analyser les synergies et les conflits entre atténuation et adaptation dans les secteurs forestiers.

VI.1.2. La lutte préventive contre les feux de brousse : Contribution à la protection de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles, par Hugues Ducennes, RAPAC

Au Tchad, l'une des causes principales de la dégradation de l'environnement reste les feux de brousse. Ils sont la cause directe de la destruction des villages et des terroirs environnants, de la mortalité des humains et du cheptel, des pertes considérables de biomasse, dont le fourrage pour le bétail, de la dégradation de la fertilité des sols, de l'érosion des bassins versants et ensablements des bas fonds et des lacs, de l'émission de CO₂, de l'augmentation de l'effet de serre, des inondations et des changements, voire du réchauffement climatique.

Face à ces situations, des études sont menées en vue d'y formuler des solutions. Celles-ci portent spécifiquement sur la lutte préventive contre les feux de brousse : la mise à feu fractionnés dans le temps dès la saison des pluies ; la maîtrise des calendriers agricoles et l'installation des pare-feux.

VI.2. Projets REDD en RDC

VI.2.1. "Le cadre de mise en œuvre intérimaire de la REDD en RDC : critère et procédures d'homologation des projets REDD+ et Registre des projets et initiatives REDD+", par Bruno Guay

La mise en œuvre de la REDD au niveau des pays nécessite le passage obligé par les trois étapes principales suivantes : une phase opérationnelle basée sur le principe de la performance ; une phase d'investissement et de réformes avec en toile de fond le renforcement institutionnel, la gouvernance forestière durable et la phase de préparation comprenant principalement le diagnostic, les scénarii de référence et les stratégies REDD. En RDC, la stratégie nationale, contrairement à la plupart des pays du Bassin du Congo, est à la phase 2 du mécanisme REDD. Durant cette phase d'investissement, deux types d'activités doivent être réalisées : les activités basées sur le marché du carbone. Elles ont pour objectifs de créer un mécanisme qui génère pour l'octroi de droits d'utilisation des crédits carbone afin d'attirer des investissements privés tout en garantissant l'intégrité environnementale (carbone) et sociale des projets REDD+, promouvoir la transparence, s'assurer du respect des standards socio-environnementaux afin de contribuer à la croissance économique, éviter les double comptages et sécuriser les investissements. A partir des critères et procédures

d'homologation, l'on s'assure que les projets répondent aux besoins socioculturels, politiques, économiques et environnementaux du processus REDD. Ils permettent en outre d'accroître la transparence, de fournir des garanties quant à la légalité des projets mis en œuvre et ainsi attirer des investisseurs dans le développement de projets REDD+.

Les activités non-basées sur le marché du carbone visent à déterminer les financements internationaux pour la REDD+ en RDC. Plus concrètement, elles permettent d'élaborer une définition des activités et financer la REDD+ en RDC en collaboration avec les partenaires. Il est aussi question de promouvoir la coordination et la création des synergies entre les divers programmes d'appuis afin de contribuer à l'élaboration de la stratégie nationale REDD pour la croissance économique et au respect des standards socio- environnementaux.

VI.2.2. Outils d'encodage en ligne pour les projets REDD, par Carlos de Wasseige

Cette communication a mis en exergue le rôle central que joue l'OFAC dans la coordination de la publication de l'état des Forêts du Bassin du Congo et l'élaboration d'un système de suivi de l'environnement naturel et socio-économique permettant ainsi le suivi des indicateurs de déforestation et la création d'une base de données sur les niveaux de référence. Dans le cadre de la REDD, l'OFAC intervient à plusieurs niveaux : le développement des outils d'encodage et de visualisation par exemple. Ces outils permettent de faire un lien entre les Niveau de Référence d'Émission (NRE) National/Provincial/Projet, de fournir de l'information utile afin d'établir le niveau de la réserve nationale, d'évaluer la cohérence entre les objectifs du projet (ou initiative) et la stratégie nationale REDD et de consolider l'information de tous les projets et initiatives afin de produire des statistiques nationales.

VI.2.3. Dynamiques de projets pilotes REDD en RDC, par Gilbert Atanda Botikale

Après avoir présenté les opportunités et potentiels associés à la REDD en RDC (diversité des forêts, stockage de carbone, etc.), l'exposant est revenu sur les trois étapes de mise en œuvre d'une stratégie nationale REDD. Il s'est ainsi appesanti sur le rôle central de la coordination nationale REDD : faciliter l'engagement de différents ministères, de multiples secteurs, sur de multiples problématiques; construire la stratégie nationale pour une préparation technique, institutionnelle et opérationnelle; élaborer et mettre en œuvre un programme d'expérimentation, etc. Le développement de la stratégie REDD+ au niveau local se fonde sur deux approches principales : intégrée et sectorielle. La première permet l'intégration des projets à deux niveaux : le local et le national. Elle vise à promouvoir une prise de décision « démocratique » et divulguer des informations sur la gestion des ressources naturelles et l'aménagement du territoire.

En plus des projets pilotes géographiquement émergeant pilotés par le MECNT, de nombreux autres projets sont en cours de développement dans le pays. La RDC devra se doter de règles pour encadrer le développement de tous ces projets et s'assurer qu'ils contribuent à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale REDD. Quatre dispositifs majeurs doivent être construits pour outiller le processus REDD :

- Le scénario et le Niveau de Référence des Emissions ;
- Le MRV carbone ;

- Le SESA et la construction du MRV global du processus REDD ;
- Le cadre de mise en œuvre.

VI.3. Recommandations à l'issue de cet atelier

1. Aider les agriculteurs à mettre en place des techniques de production respectueuses de l'environnement et des forêts afin d'assurer l'avenir de la REDD au niveau des stratégies nationales de chaque pays ;
2. Vulgariser les techniques agro-forestières au plan local afin d'améliorer les revenus des paysans et de réduire les effets négatifs liés aux pratiques de culture itinérante sur brûlis ;
3. Appuyer les dynamiques et expertises locales pour la valorisation des savoirs endogènes en rapport avec la lutte contre les feux de brousse ;
4. Présenter au CCR une communication sur les Forêts Modèles ainsi que les résultats de l'atelier ;
5. Que les Forêts Modèles en construction en RDC se rapprochent de la commission REDD pour leur homologation comme espace d'expérimentation et d'implémentation de la REDD ;
6. Que le RAFM se rapproche de la COMIFAC et propose l'approche Forêt Modèle comme instrument de gestion durable de la biodiversité ;
7. Que des mécanismes de sensibilisation sur le concept Forêt Modèle au niveau local soit mis en place ;
8. Qu'un réseau des organisations des femmes de la PLAFFERCAM engagées dans la valorisation des PFNL soit mis en place dans la sous-région pour promouvoir des échanges d'expériences et développer des réseaux d'affaires dans le cadre du commerce équitable.



Photo 7 : Panel de clôture

VII. Cérémonie de clôture

Elle a été articulée autour de trois points essentiels : la lecture du communiqué final ; le mot du DG du Secrétariat du RAFM et le discours de clôture du Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme et Président de la COMIFAC.

VII.1. Lecture du communiqué final par Dr. Théophile Bouki

Il a rappelé le contexte d'organisation de cet atelier, les différents organisateurs et participants représentants de plusieurs pays d'Afrique Centrale, d'Afrique de l'Ouest et du Canada. Les grandes articulations des trois jours de travaux, les résultats obtenus ainsi que les recommandations majeures de l'atelier ont été présentés ont été intégrés dans ce communiqué.

VII.2. Mot du DG du Secrétariat du RAFM

Il a tout d'abord remercié les participants pour avoir répondu présent aux trois jours de l'atelier. Les différentes contributions ont permis de comprendre la manière dont les stratégies nationales REDD se déploient dans la sous-région et notamment en RDC, RCA et Congo Brazzaville. Elles ont par ailleurs permis de prendre la mesure d'une stratégie REDD qui s'articulerait autour des priorités et des besoins fondamentaux des pays, et des engagements vis-à-vis des populations locales. La préoccupation la plus importante qui ressort de l'atelier est qu'il est impossible de mettre en œuvre la REDD et toute autre initiative de développement sans un engagement total des communautés

locales, des acteurs de la société civile, des cadres et des experts nationaux. Des efforts doivent être fournis pour que la REDD soit en mesure d'accompagner les stratégies de construction des territoires ruraux au plan socio-économique. Il s'agit d'un vaste chantier de développement local. Entre autre conclusion majeure de l'atelier ;, les Forêts Modèles, en tant que plateforme locale mettant en œuvre synergie l'ensemble des acteurs du territoire sur des espaces comprenant la totalité des valeurs socioculturelles en milieu rural et semi-urbains, ont un rôle important à jouer dans la consolidation d'une vision commune et d'une dynamique engagée entre eux et les acteurs externes, responsables du processus REDD pour apporter des réponses concrètes aux défis climatiques plus généralement. Pour les Forêts Modèles, le challenge consiste à continuer à renforcer les capacités des acteurs locaux à faire face aux défis sans peur des incertitudes et être en mesure de capitaliser les opportunités pour avancer dans leurs objectifs de développement local et de gestion durable des ressources. Pour terminer son propos, Dr. Chimère Diaw a donné à tous l'espoir des deux Secrétariats, celui du RIFM et du RAFM, que la RDC soit un levier pour entrer dans la 2^e phase de réalisation des objectifs du RAFM, qu'en Afrique les projets et les initiatives soient piloter par les communautés locales elles-mêmes afin de et contribuer de manière visible et concrète à la création de richesses au plan local.

VII.3. Discours de clôture de M. Désiré Luhahi Niama, du Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de l'Environnement, protection de la Nature et Tourisme

Après avoir témoigné sa gratitude pour l'occasion qui lui est donnée de prendre la parole au nom du Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme pour la clôture des activités, il a précisé l'importance que revêt cet atelier. Pendant trois jours, il a permis aux participants de se familiariser avec les projets et approches locales de développement durable tels que les Forêts Modèles. En RDC en effet, le gouvernement ne ménage pas ses efforts pour la mise en œuvre de la REDD. Six projets pilotes sont ainsi mis en œuvre et l'atelier à ainsi permit aux responsables des coordinations REDD des pays du Bassin du Congo de partager leurs expériences et d'échanger sur l'état de leur préparation. Dans ce contexte, le processus Forêts Modèles pourrait constituer une plateforme d'inclusion sociale : participation des populations locales et Peuples Autochtones à des activités d'aménagement forestier durable et de lutte contre la pauvreté, cheval de bataille de la RDC.